



Liberté Égalité Fraternité

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas. Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement via ce lien □

pouvez telecharger Adobe Acrobat Reader gratuit	
Cadre réservé à l'autorité	é chargée de l'examen au cas par cas
Date de réception :	
Dossier complet le ://	
N° d'enregistrement :	
Intitulé du projet	
Identification du (ou des) maître(s	) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionaire(s)
Identification du (ou des) maître(s	) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionaire(s)
	) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionaire(s)  Prénom(s)
1 Personne physique	
Personne physique Nom	
1 Personne physique	
Personne physique Nom	
Personne physique Nom  Personne morale	Prénom(s)
Personne physique Nom  Personne morale	Prénom(s)
1 Personne physique Nom 2 Personne morale Dénomination	Prénom(s)  Raison sociale
1 Personne physique Nom 2 Personne morale Dénomination	Prénom(s)  Raison sociale
1 Personne physique Nom 2 Personne morale Dénomination N° SIRET	Prénom(s)  Raison sociale  Type de société (SA, SCI)

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

3		le(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article environnement et dimensionnement correspondant
	N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
		n examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux code de l'environnement ? (clause-filet) ?
	Le projet fait-il l'objet d'ul 'article R.122-2-1 ?	ne soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III
4	Caractéristiques géné	
	Doivent être annexées au présen	t formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.
4.1	Nature du projet, y comp	ris les éventuels travaux de démolition
4.2	Objectifs du projet	

4.3	4.3.1 Dans sa phase travaux
	4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement
	À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ? a décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

	mensions et caractéristiques du projet et superficie globale d tés de mesure utilisées	e l'opération - préciser
	Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
4.6 Loc	calisation du projet	
Adr	esse et commune d'implantation	
Nun	néro : Voie :	
Lieu	u-dit:	
Loc	alité :	
Cod	le postal : BP : Cedex :	
Cod	ordonées géographiques <sup>[1]</sup>	
Lon	g.:	
	ır les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement	33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43°
Poi	nt de départ : Long. : ° ° " Lat. : ° °	"
Poi	nt de d'arrivée : Long. : ° ° , " Lat. : ° °	, , , , , , , , , , , , , , , , , , , ,
Con	nmunes traversées :	
Pré	cisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le proj	et est soumis :
(i)	Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.	
4.7 S'a	git-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un	ouvrage existant?
	Oui Non	
	11 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d vironnementale?	'une évaluation
	Oui Non	

	caractéristiques du projet « avant /après ».					
servi chaq	fin de réunir les informations néc ces instructeurs, et vous référer ue direction régionale.	essairo notami	es pou ment à	e de la zone d'implantation envisagée  r remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de		
				nvironnementales par région utiles pour remplir le formulaire.		
	Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?		
	Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?					
	En zone de montagne ?					
	Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?					
	Sur le territoire d'une commune littorale ?					
	Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional?					

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?			
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable?			
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?			
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques			
technologiques (PPRT) ?  Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?			
Dans un site ou sur des sols pollués ?			
Dans une zone de répartition des eaux ?			
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?			
Dans un site inscrit ?			

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?			
D'un site classé ?			

- 6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles
- 6.1 Le projet est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?			
Ressources	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?			
Resso	Est-il excédentaire en matériaux ?			
	Est-il déficitaire en matériaux ?			
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol?			

Inc	idences potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?			
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?			
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?			
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?			
	Est-il concerné par des risques technologiques ?			
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?			
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?			
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?			

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?			
	Est-il source de bruit ?			
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?			
Nuisances	Engendre-t-il des odeurs ?			
Nuis	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?			
	Engendre-t-il des vibrations ?			
	Est-il concerné par des vibrations ?			
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?			
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?			
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?			
	Engendre-t-il des rejets liquides ?			
	Si oui, dans quel milieu ?			

	Inc	idences potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel	
	sions	Engendre-t-il des effluents ?				
	Émissions	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?				
	ne/Cadre pulation	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?				
	Patrimoine/Cadre de vie/Population	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?				
d'au	tres p	rojets existants ou			au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec ?	

	re transfrontière?
5	Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :
	Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des dences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables
retei l'env étud	Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être nues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur vironnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement liés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de isser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

7	Αu	to-évaluation (facultatif)			
	Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation ronnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.				
8	An	nexes			
	/ (11				
8.1	nexes obligatoires				
		Objet			
	1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> .			
	2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.			
	3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).			
	4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.			
	5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé			
	6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau			
	7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.			

### 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou petitionaire

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

	Objet	
1	23 ENV 2706 BEAUVAIS 60 ETANCELIN TR ZH	Ø
2	23 ENV 2706 BEAUVAIS 60 ETANCELIN TR FF	•
3	Descriptif projet de construction d'un complexe sportif et d'une boulangerie type restauration rapide	0
4		0
5		0

q I	Engagement et signatur	-6
9	Eligageillellt et signator	

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables.

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus [

Nom:

Dránom

Qualité du signataire

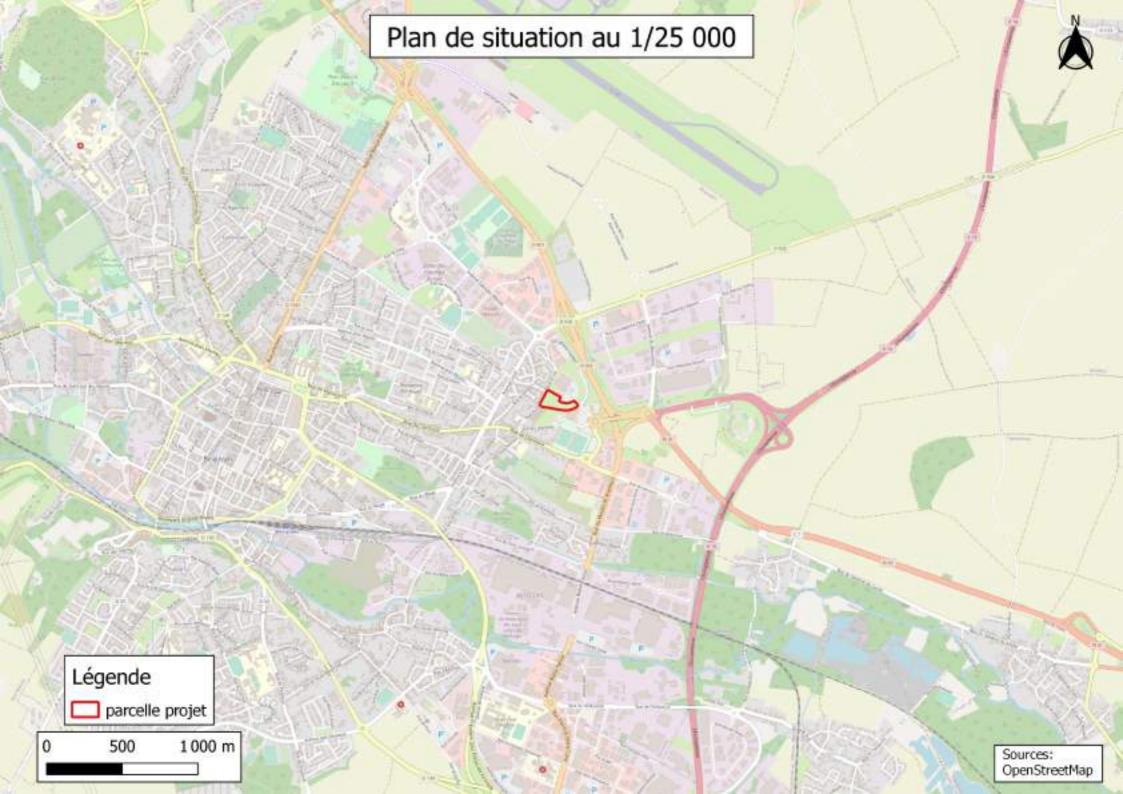
Maihre

Den Raf

à beaules

Fait le 0 41/212023

Signature du (des) demandeur(s)











Laurent Devin
Architecte S20125
2, Allée Stéphane Mallarmé
60 000 Beauvais
06 58 81 57 87
Laurentdevin@architecture-concept-design.com

## BCJD

Benoit CJ Doysié Design 48, Place René Goblet 80 000 Amiens 06 87 69 52 90 contact@doysie.fr

## **Monsieur Mickael Etancelin**

## PROJET DE CONSTRUCTION D'UN COMPLEXE SPORTIF ET D'UNE BOULANGERIE

Dossier de cas par cas | 07/11/2023







## **NOTE DE SYNTHÈSE**

Suite à la décision de refus de l'examen au cas par cas en date du 12 septembre 2023 un nouveau projet a été réalisé. Il a été élaboré en tenant compte des remarques de la DREAL afin de limiter l'impact sur l'environnement.

L'emprise au sol des constructions projetées a été réduite de 23% soit une suppression de 1117m<sup>2</sup>. La surface a été répartie en deux lots à dessein de rentabilité. Le stationnement conforme aux exigences du PLU a été réduit de 20% passant de 223 places à 177 places. La mutualisation envisagée entre Décathlon et le projet de la halle n'a pas été possible en raison de l'obligation pour chacun des lots d'être en conformité avec le PLU.

Le stationnement et les voiries présents en contre bas du premier projet ont été supprimés afin de sauvegarder l'état naturel du terrain.

Le cabinet Routier a été mandaté afin de réaliser une étude Faune Flore joint à la demande d'examen.

Des ombrières naturelles composées d'arbres d'essences locales ont été prévues sur l'aire de stationnement.

Les voies douces ont été privilégiées pour la circulation sur la zone de chalandise. Les restaurants du groupe Bertrand sont reliés avec le complexe de la halle sportive le magasin Décathlon et la boulangerie par un cheminement adapté en béton désactivé. Un chemin permet également l'accès au projet en contrebas de la rue du Val. Des voies cyclables seront prolongées jusqu'au droit du futur bâtiment avec une aire couverte pour les deux roues.

Afin de réduire l'utilisation des véhicules personnels : les lignes de bus N°7 et la Navette Spéciale Express desservent le projet sur 90% de son amplitude horaire. L'aire de covoiturage se trouve au cœur de la zone.

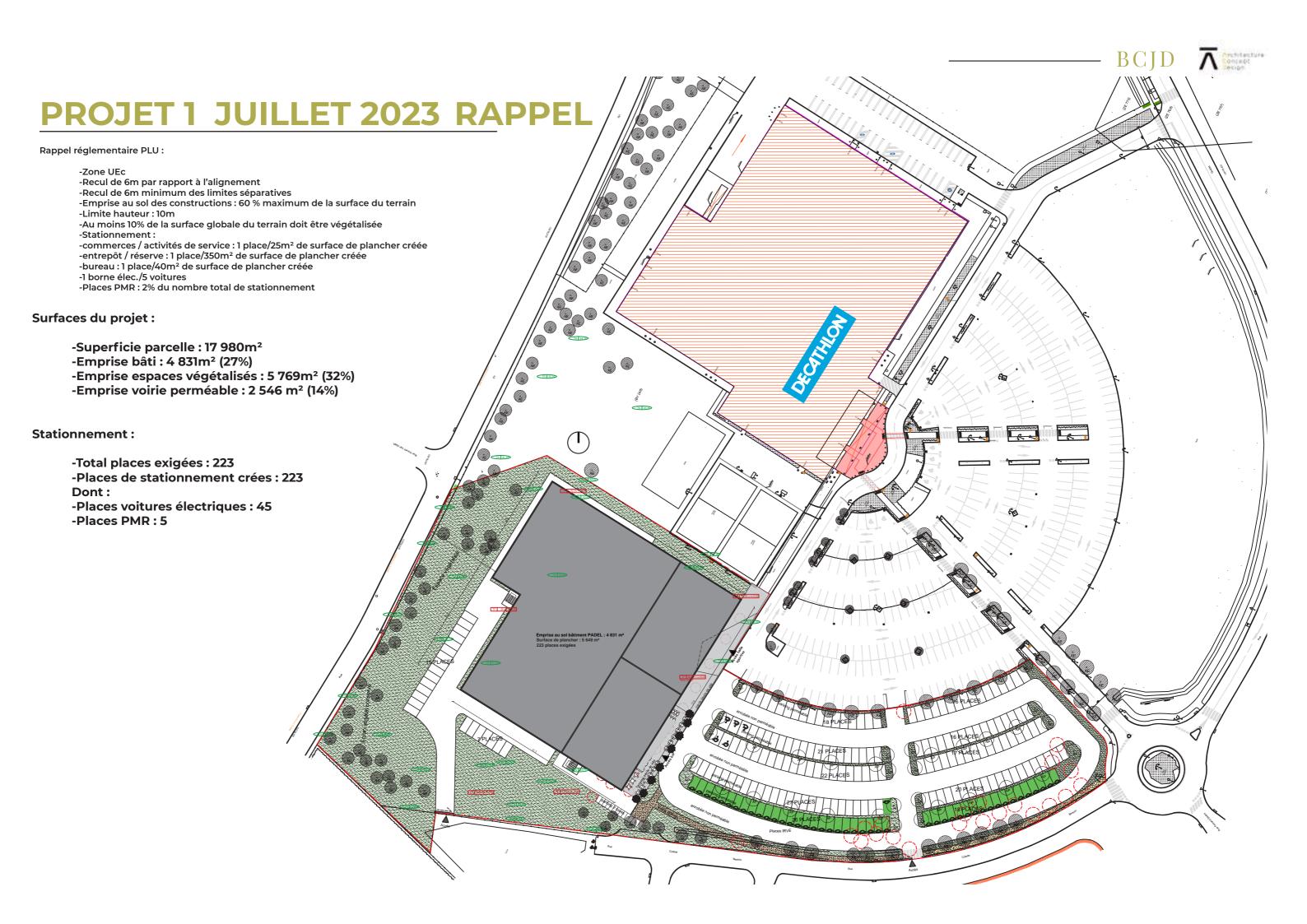
Les toitures du projet boulangerie seront végétalisées et celles de la halle sportive couvertes de cellules photovoltaïques.

Un bosquet d'arbres viendra agrémenter le terrain en contrebas afin de créer une zone humide. Des empilements de bois seront prévus autour de l'aire de stationnement de deux roues et le long du chemin reliant la rue du Val à l'entrée de la Halle.



# 1. PROJET:

Rappel du projet présenté ayant reçu un avis défavorable le 12 septembre 2023 Présentation du nouveau projet





## PROJET 2 07 NOVEMBRE 2023

#### Rappel réglementaire PLU:

- -Zone UEc
- -Recul de 6m par rapport à l'alignement
- -Recul de 6m minimum des limites séparatives
- -Emprise au sol des constructions : 60 % maximum de la surface du terrain
- -Limite hauteur : 10m
- -Au moins 10% de la surface globale du terrain doit être végétalisée
- -Stationnement :
- -commerces / activités de service : 1 place/25m² de surface de plancher créée
- -entrepôt / réserve : 1 place/350m² de surface de plancher créée
- -bureau : 1 place/40m² de surface de plancher créée
- -1 borne élec./5 voitures
- -Places PMR: 2% du nombre total de stationnement

#### Surfaces du projet :

- -Superficie parcelle: 17 980m²
- -Emprise bâti : 3 714m² (21%) Soit 1 117m² de moins que l'ancien projet
- -Emprise espaces végétalisés : 8 042 (45%) Soit 2 223m² de plus que l'ancien projet
- -Emprise voirie perméable : 2 232m² (13%) Soit 314m² de moins que l'ancien projet

#### Stationnement:

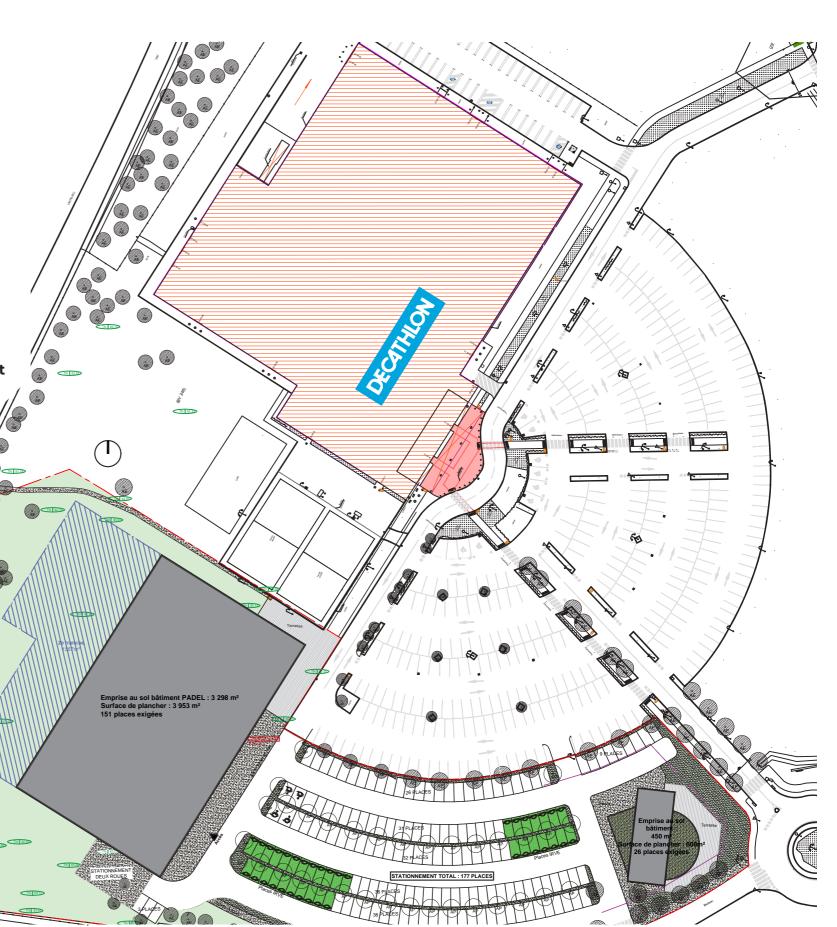
-Total places exigées : 177 - Soit 46 places de moins

-Places de stationnement crées : 177 - Soit 46 places de moins

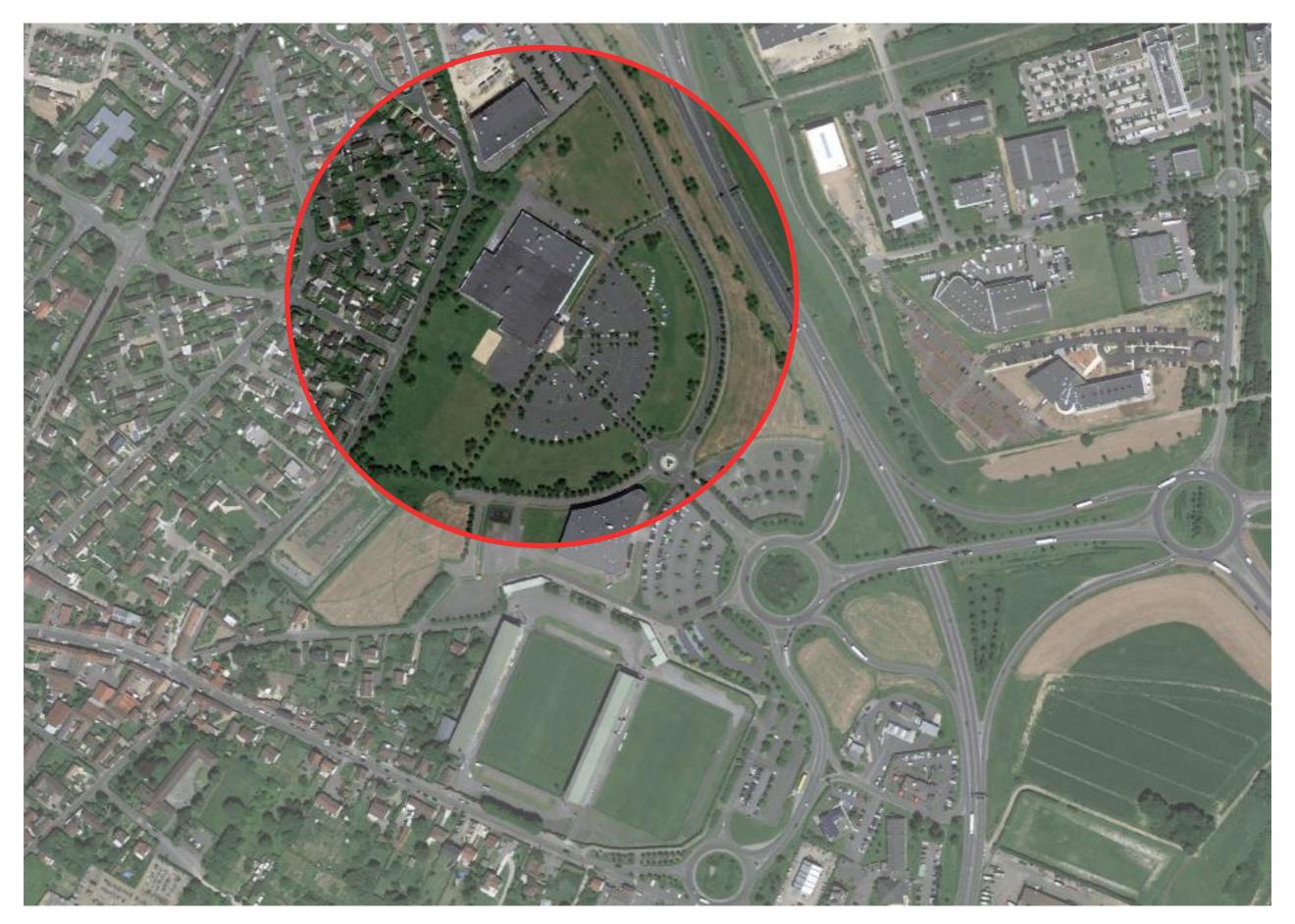
Dont:

-Places voitures électriques : 36 - Soit 9 places de moins

-Places PMR: 5

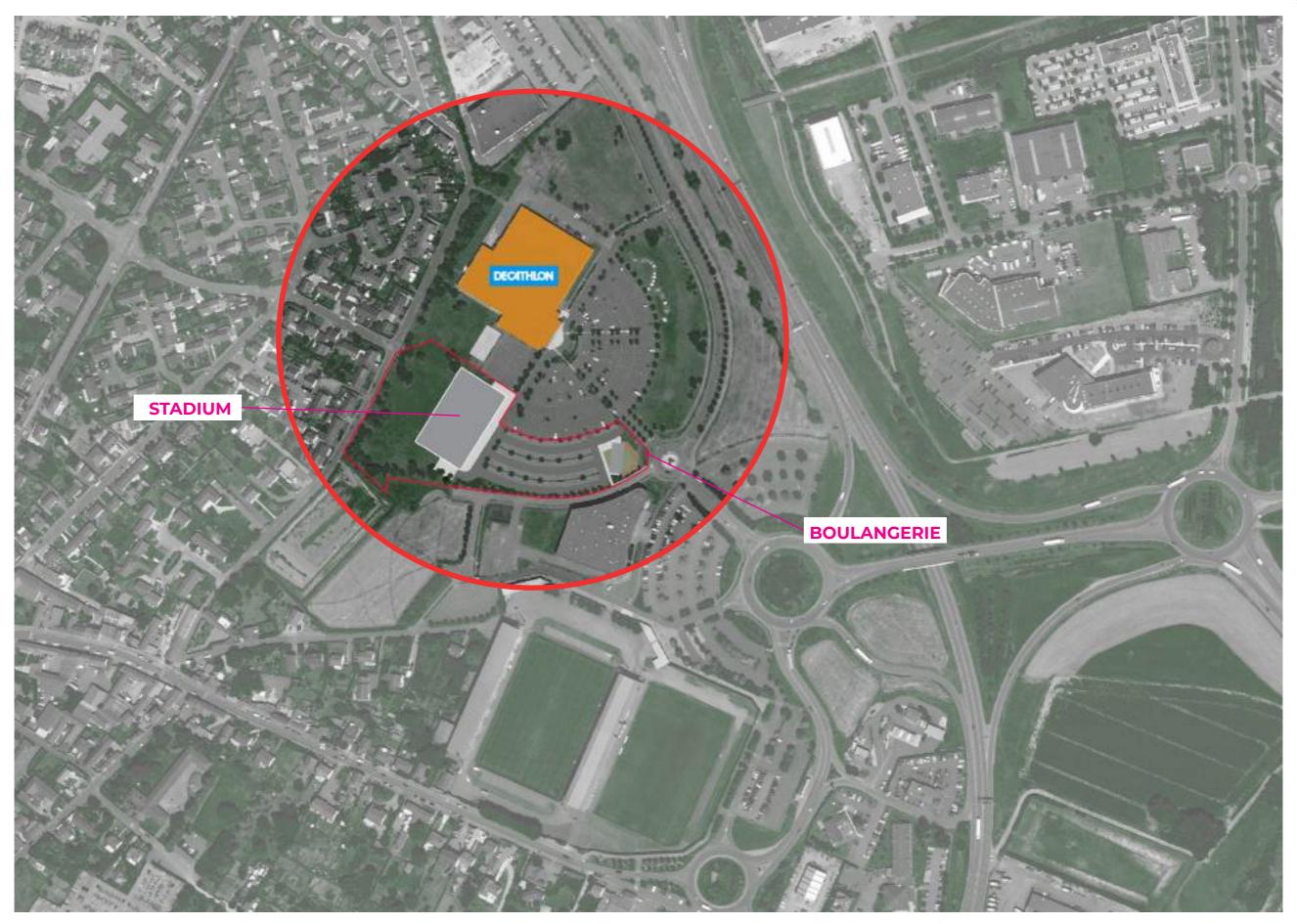






VUE SATELLITE DE LA PARCELLE





VUE SATELLITE DU PROJET



## **TABLEAU COMPARATIF**

## PROJET ANTÉRIEUR

#### Surfaces du projet :

-Superficie parcelle: 17 980m²

-Emprise bâti : 4 831m² (27%) -Emprise espaces végétalisés : 5 769 m² (32%)

#### Stationnement:

-Total places exigées : 223

-Places de stationnement crées : 223

## **NOUVEAU PROJET**

#### Surfaces du projet :

- -Superficie parcelle: 17 980m²
- -Emprise bâti : 3 714m²(21%) —
- Soit 1 117m<sup>2</sup> de moins que l'ancien projet -Emprise espaces végétalisés : 8 042m² (45%)
  - ➤ Soit 2 223m² de plus que l'ancien projet

#### Stationnement:

- -Total places exigées: 177 Soit 46 places de moins
- -Places de stationnement crées : 177

Réduction des surfaces construites Augmentation des surfaces végétalisées Réduction du nombre de places de parking





# 2. Voies douces

Chemins piétons Voies cyclables



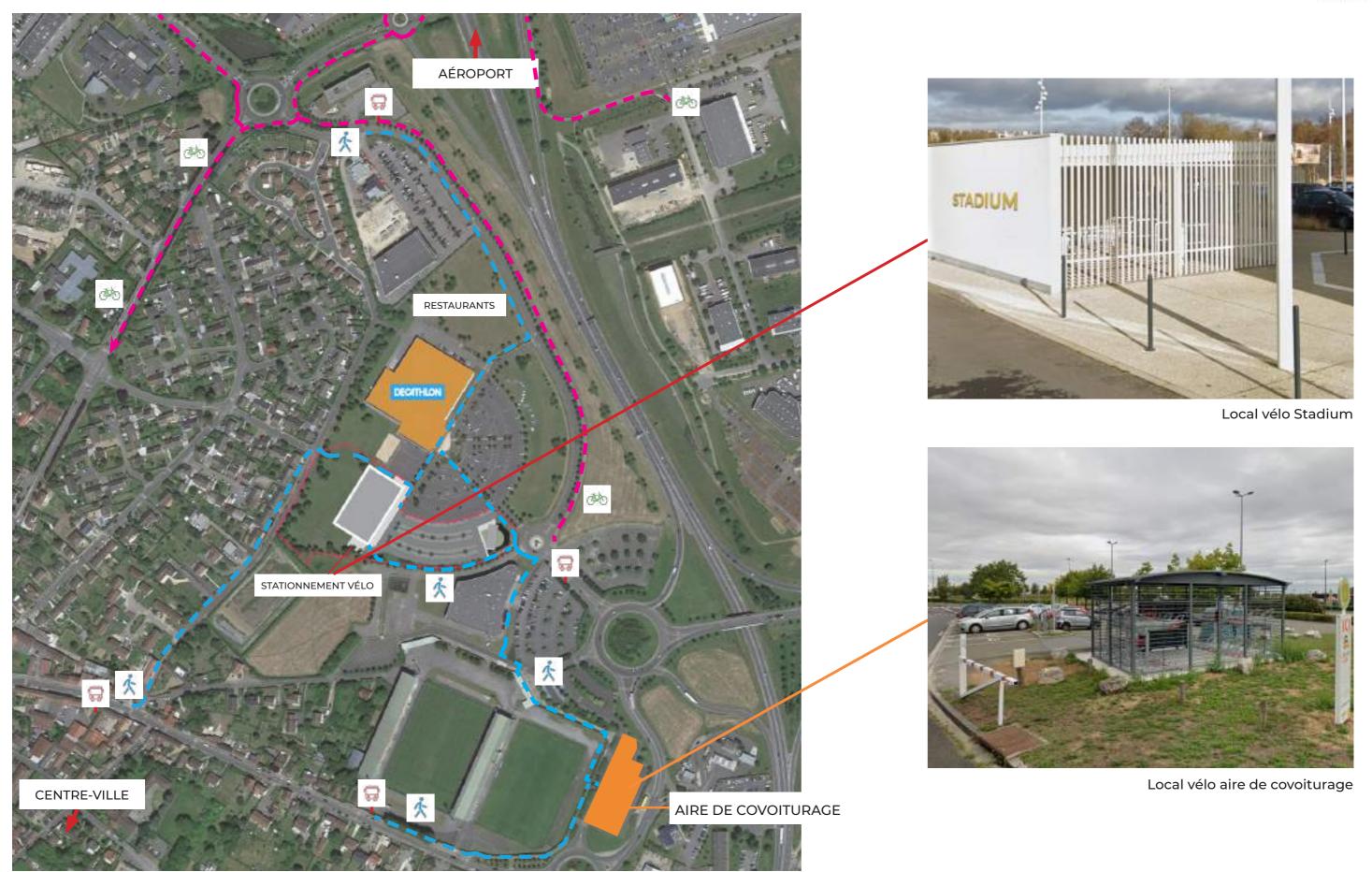




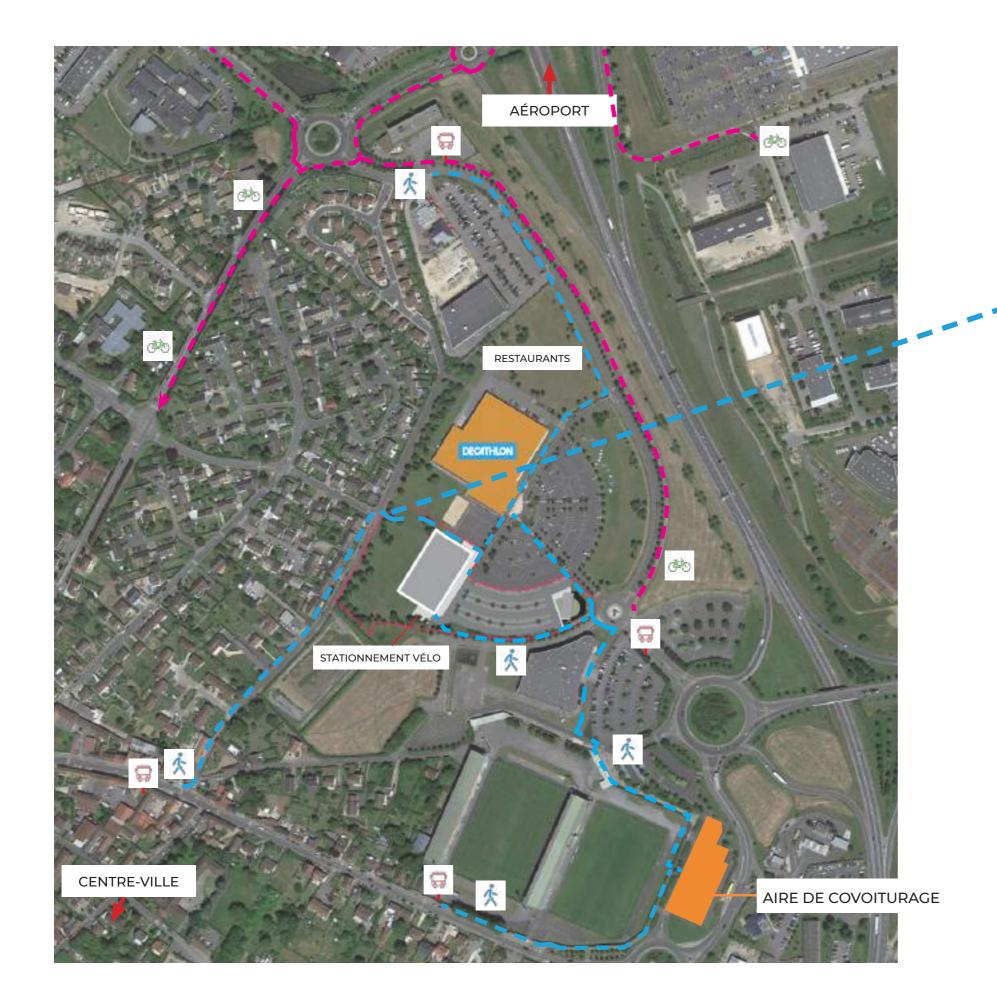














Accès piéton créé à l'arrière du bâtiment





## 3. Transports en commun

Arrêts de bus et horaires







#### J. GODET



STADE



**BESNARD** 



### HORAIRE D'OUVERTURE DE L'ETABLISSEMENT : 9h00 à 1h00 du matin

Le projet est desservi par la ligne régulière de bus 7 et la ligne Navette Express Hôtels:

Durant la journée, la ligne COROLIS 7 dessert 2 arrêts :

-Station STADE de 7h14 à 17h27 qui se trouve à 500m à pied du projet et communique par des voies piétonnes. Cette ligne conduit à Argentine avec une correspondance par la ligne 1 centre-ville/ gare. -Station BESNARD 7h15 à 17h28 qui débouche sur la rue du Val et communique à l'arrière du projet par la voie douce créée.

Le soir, la NAVETTE EXPRESS HOTELS dessert 1 arrêt :

Station GODDET face au projet de 20h20 à 23h48, cette navette dessert l'aéroport de Beauvais Tillé avec une correspondance Beauvais Centre.





# 4. Dispositions Environnamentales

Compensations proposées.

Présentations des différentes dispositions envrionnementales prises lors de la conception du projet.







Toitures recouvertes de panneaux photovoltaïques Une partie de la consommation énergétique des bâtiments est assurée par les cellules photovoltaïques recouvrant les toitures.



Toitures végétalisées Les toitures de la boulangerie seront végétalisées.



**3** Ombrières naturelles



4 Empilement de bois Des empilements de bois seront réalisés afin de créer des abris pour différentes espèces d'animaux et d'insecte.



Plantation arbres Les espaces libres végétalisés sont plantés d'arbres d'essences locales. Création d'un bosquet d'essences locales.





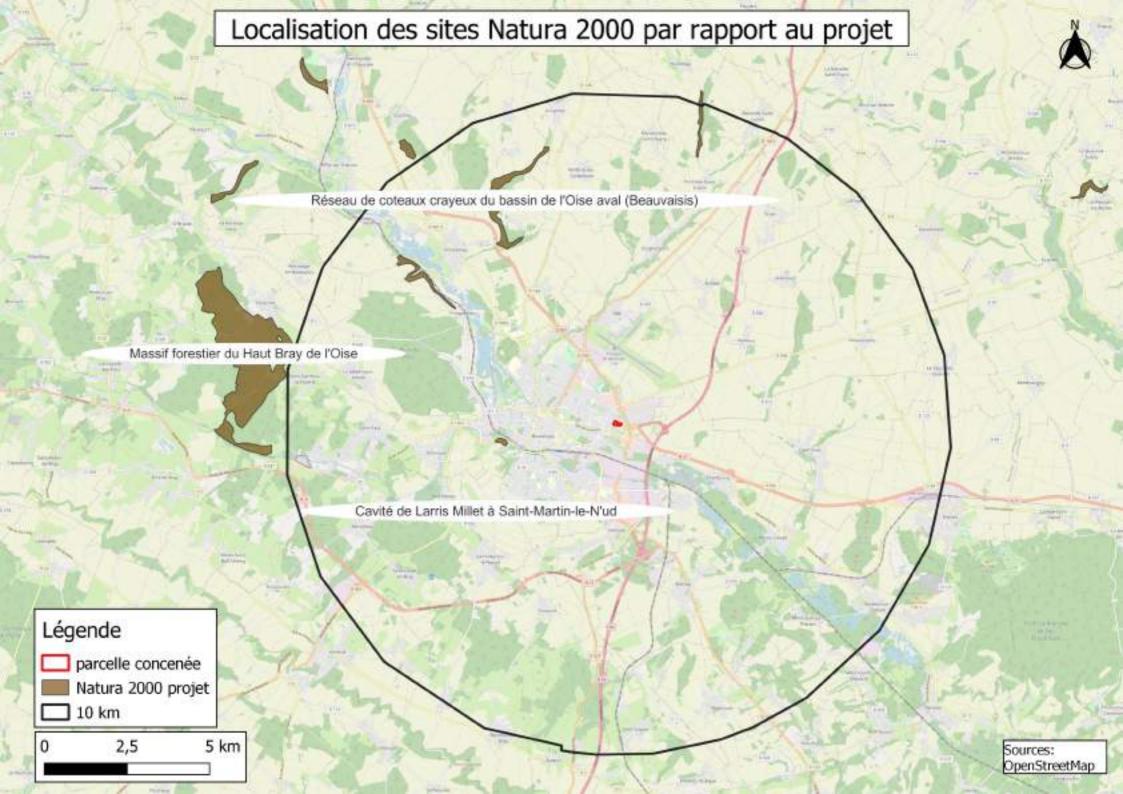
6 Matériaux durables La conception des batiments privilégie les matériaux pérennes ou recyclables (bardage bois, cuivre...)



Laurent Devin
Architecte S20125
2, Allée Stéphane Mallarmé
60 000 Beauvais
06 58 81 57 87
Laurentdevin@architecture-concept-design.com



Benoit CJ Doysié Design 48, Place René Goblet 80 000 Amiens 06 87 69 52 90 contact@doysie.fr





DEVIS: 23 ENV 2706 v2

## **Etude Zone humide**

## **SNC ETANCELIN**

Rue Goddet 60000 BEAUVAIS

### Site:

Parcelles BY n°410 et ZE n°982 et 983

Commune de Beauvais 60



Dossier : 23 ENV 2706

Octobre 2023

Assisté de :

#### SARL ROUTIER ENVIRONNEMENT

19 rue Sadi Carnot 80140 OISEMONT



## **SOMMAIRE**

1.	DEN	MAN	DEUR	3	
2.	COl	NTEX	KTE DE L'ETUDE	4	
3.	RAI	PPEL	REGLEMENTAIRE	5	
4.	LO	CALI	SATION ET CONTEXTE DE LA ZONE	6	
4	.1.	Loc	alisation et description	6	
4	.2.	Con	texte géologique	7	
4	.3.	Top	ographie	8	
4	.4.	Hyd	rographie	9	
	4.4.	1.	Réseau hydrographique	9	
	4.4.	2.	Zone potentiellement humide	10	
5.	AN	ALY	SE PEDOLOGIQUE	11	
5	.1.	Mét	hodologie	11	
5	.2.	Loc	alisation et résumé des sondages	12	
	5.2.	1.	Intervenant du cabinet	12	
	5.2.	2.	Localisation et résumé des sondages	13	
6	. C	onclu	sion de l'étude pédologique	16	
7.	COI	NCLU	USION GENERALE	17	
List	Liste des annexes				
AN	NEX	E1:	Fiches détaillées des sondages	19	



# 1. **DEMANDEUR**

Dénomination/Raison sociale :	SNC ETANCELIN
Statut juridique :	PRIVE
Adresse du siège social :	4 Avenue de Montaigne 60000 BEAUVAIS
SIRET:	83766938100027
Commune du site :	BEAUVAIS
Téléphone :	06.03.66.29.81
Courriel :	metancelin@gmail.com
Société assistée par :	SARL ROUTIER ENVIRONNEMENT 19 rue Sadi Carnot 80140 OISEMONT contact@routier-environnement.com Tél: 03 22 25 05 30

Octobre 2023 Page **3** sur **30** 



## 2. CONTEXTE DE L'ETUDE

Le site d'étude se situe sur la commune de BEAUVAIS dans le département de la Oise (60), sur les parcelles cadastrales : BY  $n^{\circ}410$  et ZE  $N^{\circ}982$  et 983.

La parcelle d'étude concernée est une friche d'une contenance de 17 890m² environ. Le site se situe dans une zone commerciale avec au nord le magasin Décathlon et son parking, à l'ouest d'un quartier résidentiel, au sud d'un centre de divertissement et à l'est d'une enseigne de restauration rapide.

Le projet prévoit la création d'un parking et d'un bâtiment et c'est dans cette localisation que la recherche de la caractérisation ou non de zone humide a été réalisé. La détermination de la zone humide s'est faite par une étude pédologique. Le critère floristique n'a pas été étudié car la flore sur le site n'est pas spontanée et les parcelles sont entretenues régulièrement par de la tonte.

Le passage sur le terrain a été effectué le 03 octobre 2023.

Octobre 2023 Page 4 sur 30



## 3. RAPPEL REGLEMENTAIRE

L'article 1 de l'arrêté du 1er octobre 2009, précise qu'une zone est considérée comme humide quand elle présente l'un des critères suivants :

- « Les sols correspondent à un ou plusieurs types pédologiques, exclusivement parmi ceux mentionnés dans la liste figurant à l'annexe 1.1 et identifiés selon la méthode figurant à l'annexe 1.2 de l'arrêté du 1<sup>er</sup> octobre 2009. »
- « Sa végétation, si elle existe, est caractérisée par :"
  - > soit des espèces identifiées et quantifiées selon la méthode et la liste d'espèces figurant à l'annexe 2.1 au présent arrêté complétée en tant que de besoin par une liste additionnelle d'espèces arrêtées par le préfet de région sur proposition du conseil scientifique régional du patrimoine naturel, le cas échéant, adaptées par territoire biogéographique;
  - soit des communautés d'espèces végétales, dénommées "habitats", caractéristiques de zones humides, identifiées selon la méthode et la liste correspondante figurant à l'annexe 2.2 au présent arrêté ».

Octobre 2023 Page 5 sur 30



# 4. LOCALISATION ET CONTEXTE DE LA ZONE

# 4.1. <u>Localisation et description</u>

Les parcelles se trouvent sur la commune de BEAUVAIS (60000). La superficie totale à caractériser est de  $17890m^2$  comprenant les parcelles cadastrales BY n°410 et ZE N°982 et 983.





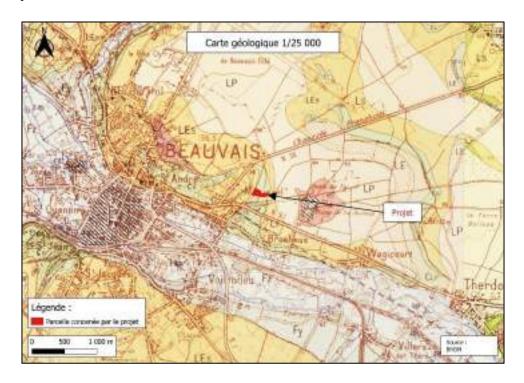
Octobre 2023 Page **6** sur **30** 



## 4.2. Contexte géologique

D'après la carte géologique n°102 de BEAUVAIS, le projet se situe sur la formation géologique suivante :

« C6 : Campanien : craie à Bélemnitelles ».



C Colluvions limoneuses et crayeuses

LP Complexe des "limons des plateaux"

Fz Alluvions récentes : limon et argile sableuse

Fy Alluvions anciennes : graviers et cailloutis de silex

C4 Coniacien : craie blanche à silex

C3c Turonien supérieur : craie grise à silex à Micraster leskei

Octobre 2023 Page **7** sur **30** 



# 4.3. <u>Topographie</u>

Le projet se situe dans la commune de BEAUVAIS. La parcelle d'étude est plane à une altitude comprise à +80 m NGF.



Octobre 2023 Page **8** sur **30** 



## 4.4. Hydrographie

#### 4.4.1.<u>Réseau hydrographique</u>

En ce qui concerne l'hydrographie, le site d'étude se situe à 827 m du cours d'eau « Le Wage ».

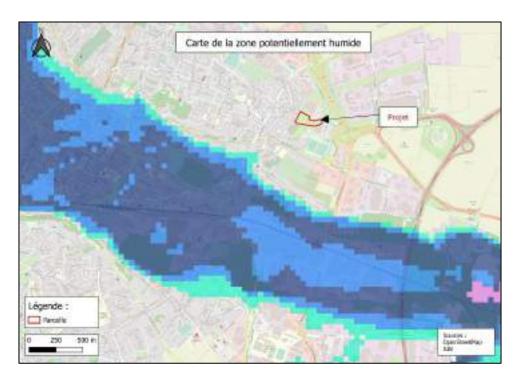


Octobre 2023 Page 9 sur 30



#### 4.4.2. Zone potentiellement humide

Au vu du contexte hydrologique autour du projet, le site est en dehors des zone cartographiées comme potentiellement humide.



Milieux potentiellement humides :

- probabilité assez forte

- probabilité forte

- probabilité très forte

Plans d'eau

Octobre 2023 Page **10** sur **30** 



## 5. ANALYSE PEDOLOGIQUE

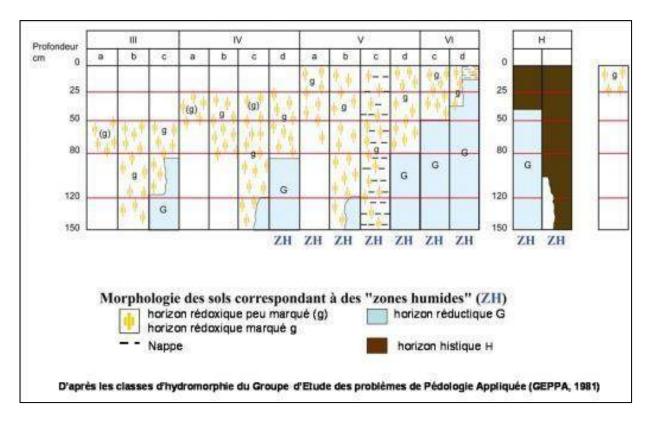
#### 5.1. Méthodologie

L'examen des sols doit porter prioritairement sur des points à situer de part et d'autre de la frontière supposée de la zone humide, suivant des transects perpendiculaires à cette frontière. Le nombre, la répartition et la localisation précise de ces points dépendent de la taille et de l'hétérogénéité du site, avec 1 point (= 1 sondage) par secteur homogène du point de vue des conditions mésologiques.

Chaque sondage pédologique doit être d'une profondeur de l'ordre de 1,20 mètre si cela est possible.

L'examen du sondage pédologique vise à vérifier la présence :

- d'horizons histiques (ou tourbeux) débutant à moins de 50 centimètres de la surface du sol et d'une épaisseur d'au moins 50 centimètres ;
- ou de traits réductiques débutant à moins de 50 centimètres de la surface du sol ;
- ou de traits rédoxiques débutant à moins de 25 centimètres de la surface du sol et se prolongeant ou s'intensifiant en profondeur ;
- ou de traits rédoxiques débutant à moins de 50 centimètres de la surface du sol, se prolongeant ou s'intensifiant en profondeur, et de traits réductiques apparaissant entre 80 et 120 centimètres de profondeur.



Dans notre cas, la zone étudiée est d'une surface de 17 890m². A la vue de l'étendue du site, 12 sondages ont été réalisés.

Octobre 2023 Page **11** sur **30** 

#### Dossier: 23 ENV 2706 BEAUVAIS 60 ETANCELIN TR



Les sondages sont réalisés à la tarière à main Edelman et leurs emplacements ont été géolocalisés par GPS pour pouvoir être reportés sur les cartographies (précision 1 à 3 m). La profondeur d'investigation recherchée est de 1,20 mètre (sauf en cas d'impossibilité de prospection : passage caillouteux, sol compact ou présence de remblai/gravats). Ici, la profondeur des sondages n'excède pas les 100cm de profondeur compte tenu de l'absence d'hydromorphie sur les sondages réalisés.

#### 5.2. Localisation et résumé des sondages

#### 5.2.1.Intervenant du cabinet

#### Monsieur Marc-Antoine GMYREK

- Technicien supérieur en environnement au sein du cabinet Routier Environnement ;

#### Monsieur Victor PROUSEL

- Ingénieur en environnement au sein du cabinet Routier Environnement ;

#### Conditions d'intervention

Douze sondages ont été réalisés le 03/10/2023 entre 10h00 et 13h00. Le temps était couvert avec une température comprise entre +18°C (à 9h00) et +20°C (à 13h00). La moyenne pluviométrique sur les 10 derniers jours précédant le jour de l'intervention était d'environ 12,3mm. Ces données proviennent du site *Infoclimat* sur la station de Beauvais Tillé.

Octobre 2023 Page **12** sur **30** 



#### 5.2.2.<u>Localisation et résumé des sondages</u>

La répartition des sondages s'est effectuée selon la surface et l'utilisation du site, en effet aucun sondage n'a été réalisé sur une zone de passage de véhicule ou de stockage pour éviter les zones tassées qui ne seraient pas représentatives du site.

Les sondages ont été réalisés sur l'ensemble de la parcelle du projet. L'objectif a été de déterminer la nature de la parcelle complète.



Localisation des futurs aménagements

Octobre 2023 Page **13** sur **30** 



Chaque sondage fait l'objet d'une fiche descriptive complète consultable en annexe 1. L'emplacement des sondages effectués est indiqué sur la carte se trouvant ci-dessous.



Localisation des sondages pédologiques

Octobre 2023 Page **14** sur **30** 



		Si Zone h	umide		Détail de l'hydromorphie							
N° Sondages	Sol de zones humides ?	Type de sol hydromorphe	Type de sol (IVd / Va, b, c, d / VIc, d / H)	0-30	30-40	40-50	50 -60	60-70	70-80	80-100	Prof. nappe (cm) si eau	Prof. d'arrêt (cm)
S1	NON	-	-	STH	STH	STH	STH	STH	STH	-	-	80
S2	NON	-	1	STH	STH	STH	STH	STH	STH	STH	-	100
S3	NON	-	1	STH	STH	STH	STH	-	-	-	-	60
S4	NON	-	-	STH	STH	-	-	-	-	-	-	40
S5	NON	-	-	STH	STH	STH	STH	STH	STH	-	-	80
S6	NON	-	-	STH	STH	-	-	-	-	-	-	40
S7	NON	-	-	STH	STH	STH	STH	STH	STH	-	-	80
S8	NON	-	-	STH	STH	STH	STH	g-	-	-	-	70
S9	NON	-	-	STH	STH	STH	STH	STH	STH	-	-	80
S10	NON	-	-	STH	STH	STH	STH	STH	-	-	-	70
S11	NON	-	-	STH	STH	STH	STH	STH	-	-	-	70
S12	NON	-	-	STH	STH	STH	STH	STH	-	-	-	70

## Légende des abréviations

 $g = Caract\`ere\ r\'edoxique\ (pseudogley)$ 

 $C = Horizon \ d'altération \ du \ Substratum$ 

g- = Caractère rédoxique très peu marqué (non ZH R = Substratum

 $G = Horizon \ r\'eductique \ (gley)$ 

STH = Sans trace d'hydromorphie

 $H = Horizon\ histique\ (tourbeux)$ 

Octobre 2023 Page **15** sur **30** 



## 6. Conclusion de l'étude pédologique

Selon la classification des sols hydromorphes de la Circulaire du 18 janvier 2010 et la morphologie des sols de zones humides décrite par l'arrêté du 1<sup>er</sup> octobre 2009, les 12 sondages ne présentent pas un profil caractéristique de zone humide.



L'ensemble de la parcelle du projet est considéré comme n'étant pas une zone humide.

Octobre 2023 Page **16** sur **30** 



## 7. CONCLUSION GENERALE

Selon la règlementation de l'arrêté du 1<sub>er</sub> octobre 2009 modifiant l'arrêté du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides, la caractérisation des zones humides et leur délimitation doivent présenter l'un des deux critères suivants :

L'hydromorphie des sols par expertise pédologique ;

La végétation hygrophile par expertise floristique, si « végétation spontanée ».

Le critère floristique n'a pas été pris car, la parcelle concernée est une parcelle régulièrement entretenue et non colonisée par une végétation spontanée. De ce fait, seul le critère pédologique a pu être pris en compte.

En cumulant les deux critères, la parcelle étudiée est considérée **zone non humide**. En effet, les critères pédologiques et floristiques concluent tous les deux à une caractérisation non humide.





Octobre 2023 Page **17** sur **30** 



# Liste des annexes

Annexe 1 : Fiches détaillées des sondages

Octobre 2023 Page **18** sur **30** 

**BEAUVAIS** 



# ANNEXE 1 : Fiches détaillées des sondages

Localisation: Parcelle ZE 983

Sondage n°S1

Occupation du sol: Parcelle fauchée

Réalisé le 03/10/2023

Intervenant: Marc-Antoine GMYREK - Victor PROUSEL

A la tarière à main Coordonnées Lambert 93 : X : 635712,33

Y: 6926359,2

	Hydr				
Prof.	Prof. (cm)		% tache		Description des horizons (profondeur en cm)
(em)				total	(protonacut en em)
0-35	Non	0	0	0	Limon brun
35-80	Non	0	0	0	Limon à limon argileux à silex Blocage tarière sur remblais à 80cm

#### Formation géologique lue sur carte :

« C6 : Campanien : craie à Bélemnitelles » à 1/50 000 (BRGM)

#### Niveau d'eau (en cm) : non observé

#### → Sol caractérisé comme zone non humide

(Selon les critères définis par l'arrêté du 1<sup>er</sup> octobre 2009 modifiant l'arrêté du 24 juin 2008)

Typologie du sol, si hydromorphe : -

#### **Remarque(s):**

#### **Illustration(s):**



#### Légende des sigles :

C = Horizon d'altération du substrat

 $d\acute{e}f = d\acute{e}ferrification$ 

g = Caractère rédoxique (pseudogley)

g- = Caractère rédoxique très peu marqué (<5%) -> non ZH

 $G = Horizon \ r\'eductique \ (gley)$ 

H = Horizon histique (tourbeux)

MO = Matière organique

 $NS = Non \ sond\acute{e}$ 

ox = oxydation

R = Substratum

STH = Sans trace d'hydromorphie TN = Niveau topographique Naturel

ZH = Zone Humide

Octobre 2023 Page **19** sur **30** 



**BEAUVAIS** 

Sondage n°S2

Occupation du sol : Parcelle fauchée

Réalisé le 03/10/2023

Intervenant: Marc-Antoine GMYREK - Victor PROUSEL

A la tarière à main Coordonnées Lambert 93: X: 635662,17

Y: 6926371,92

	Hydr				
Prof. (cm)		9,	⁄₀ tach	e	Description des horizons (profondeur en cm)
(0111)	· ·		déf	total	(2-0101001 011 0111)
0-40	Non	0	0	0	Limon brun + remblais craie divers
40-100	Non	0	0	0	Limon à limon argileux + remblais crayeux

#### Formation géologique lue sur carte :

« C6 : Campanien : craie à Bélemnitelles » à 1/50 000 (BRGM)

## Niveau d'eau (en cm): non observé

#### → Sol caractérisé comme zone non humide

(Selon les critères définis par l'arrêté du 1<sup>er</sup> octobre 2009 modifiant l'arrêté du 24 juin 2008) Typologie du sol, si hydromorphe : -

#### Remarque(s):

#### Illustration(s):



#### Légende des sigles :

C = Horizon d'altération du substrat

déf = déferrification

g = Caractère rédoxique (pseudogley)

g- = Caractère rédoxique très peu marqué (<5%) -> non ZH

G = Horizon réductique (gley)

H = Horizon histique (tourbeux)

MO = Matière organique

NS = Non sondé

ox = oxydation

R = Substratum

STH = Sans trace d'hydromorphie

TN = Niveau topographique Naturel ZH = Zone Humide

Octobre 2023 Page 20 sur 30



**BEAUVAIS** 

Sondage n°S3

Occupation du sol : Parcelle fauchée

Réalisé le 03/10/2023

Intervenant: Marc-Antoine GMYREK - Victor PROUSEL

A la tarière à main Coordonnées Lambert 93: X: 635616,59

Y: 6926367,95

	Hydr	omorpl	hie		
<b>Prof.</b> (cm)		9,	⁄₀ tach	e	Description des horizons (profondeur en cm)
(em)		ox	déf	total	(protonadar en em)
0-50	Non	0	0	0	Limon brun foncé + qqs remblais
50-60	Non	0	0	0	Craie + limons blocage tarière à 60

#### Formation géologique lue sur carte :

« C6 : Campanien : craie à Bélemnitelles » à 1/50 000 (BRGM)

#### Niveau d'eau (en cm) : non observé

#### → Sol caractérisé comme zone non humide

(Selon les critères définis par l'arrêté du 1<sup>er</sup> octobre 2009 modifiant l'arrêté du 24 juin 2008) Typologie du sol, si hydromorphe: -

## Remarque(s):

#### Illustration(s):



#### Légende des sigles :

C = Horizon d'altération du substrat

déf = déferrification

g = Caractère rédoxique (pseudogley)

g- = Caractère rédoxique très peu marqué (<5%) -> non ZH

G = Horizon réductique (gley)

H = Horizon histique (tourbeux)

MO = Matière organique

NS = Non sondé

ox = oxydation

R = Substratum

STH = Sans trace d'hydromorphie

TN = Niveau topographique Naturel

ZH = Zone Humide

Octobre 2023 Page 21 sur 30



**BEAUVAIS** 

Sondage n°S4

Occupation du sol: Parcelle fauchée

Réalisé le 03/10/2023

**Intervenant**: Marc-Antoine GMYREK – Victor PROUSEL

A la tarière à main | Coordonnées Lambert 93 : X : 635627,32

Y:6926387,38

	Hydr	omorpl	hie		
Prof. (cm)		9,	⁄₀ tach	e	Description des horizons (profondeur en cm)
(em)		ox	déf	total	(protonadar en em)
0-30	Non	0	0	0	Limon brun + qqs remblais
30-40	Non	0	0	0	Limon Crayeux + silex tarière à 40

#### Formation géologique lue sur carte :

« C6 : Campanien : craie à Bélemnitelles » à 1/50 000 (BRGM)

#### Niveau d'eau (en cm): non observé

#### → Sol caractérisé comme zone non humide

(Selon les critères définis par l'arrêté du 1<sup>er</sup> octobre 2009 modifiant l'arrêté du 24 juin 2008)

Typologie du sol, si hydromorphe : -

## Remarque(s):

#### Illustration(s):



#### Légende des sigles :

C = Horizon d'altération du substrat

 $d\acute{e}f=d\acute{e}ferrification$ 

g = Caractère rédoxique (pseudogley)

g- = Caractère rédoxique très peu marqué (<5%) -> non ZH

G = Horizon réductique (gley)

H = Horizon histique (tourbeux)

MO = Matière organique

NS = Non sondé

ox = oxydation

R = Substratum

STH = Sans trace d'hydromorphie

TN = Niveau topographique Naturel

ZH = Zone Humide

Octobre 2023 Page **22** sur **30** 



**BEAUVAIS** 

Sondage n°S5

Occupation du sol : Parcelle fauchée

Réalisé le 03/10/2023

Intervenant: Marc-Antoine GMYREK – Victor PROUSEL

A la tarière à main | Coordonnées Lambert 93: X: 635646,6

Y: 6926423,02

	Hydr				
<b>Prof.</b> (cm)			⁄₀ tach	e	Description des horizons (profondeur en cm)
(0111)		ox	déf	total	(2-010-00-01-011)
0-35	Non	0	0	0	Limon brun + qqs remblais
35-40	Non	0	0	0	Remblais + argile à silex
40-80	Non	0	0	0	Argile crayeuse + remblais + silex

#### Formation géologique lue sur carte :

« C6 : Campanien : craie à Bélemnitelles » à 1/50 000 (BRGM)

#### Niveau d'eau (en cm) : non observé

#### → Sol caractérisé comme zone non humide

(Selon les critères définis par l'arrêté du 1<sup>er</sup> octobre 2009 modifiant l'arrêté du 24 juin 2008)

Typologie du sol, si hydromorphe : -

#### Remarque(s):

#### **Illustration(s):**



#### Légende des sigles :

C = Horizon d'altération du substrat

 $d\acute{e}f=d\acute{e}ferrification$ 

g = Caractère rédoxique (pseudogley)

g- = Caractère rédoxique très peu marqué (<5%) -> non ZH

G = Horizon réductique (gley)

H = Horizon histique (tourbeux)

MO = Matière organique

 $NS = Non \ sond\acute{e}$ 

ox = oxydation

R = Substratum

STH = Sans trace d'hydromorphie

TN = Niveau topographique Naturel

ZH = Zone Humide

Octobre 2023 Page **23** sur **30** 



**BEAUVAIS** 

Sondage n°S6

Occupation du sol : Parcelle fauchée

Réalisé le 03/10/2023

Intervenant: Marc-Antoine GMYREK - Victor PROUSEL

A la tarière à main Coordonnées Lambert 93: X: 635621,84

Y: 6926433,78

	Hydr				
Prof. (cm)		9,	⁄₀ tach	e	Description des horizons (profondeur en cm)
		ox	déf	total	(2-010-00-01-011)
0-10	Non	0	0	0	Limon brun + qqs remblais
10-30	Non	0	0	0	Remblais craie + limons + silex – blocage tarière à 30

#### Formation géologique lue sur carte :

« C6 : Campanien : craie à Bélemnitelles » à 1/50 000 (BRGM)

## Niveau d'eau (en cm): non observé

#### → Sol caractérisé comme zone non humide

(Selon les critères définis par l'arrêté du 1<sup>er</sup> octobre 2009 modifiant l'arrêté du 24 juin 2008) Typologie du sol, si hydromorphe : -

#### Remarque(s):

#### Illustration(s):



#### Légende des sigles :

C = Horizon d'altération du substrat

déf = déferrification

g = Caractère rédoxique (pseudogley)

g- = Caractère rédoxique très peu marqué (<5%) -> non ZH

G = Horizon réductique (gley)

H = Horizon histique (tourbeux)

MO = Matière organique

NS = Non sondé

ox = oxydation

R = Substratum

STH = Sans trace d'hydromorphie

TN = Niveau topographique Naturel ZH = Zone Humide

Octobre 2023 Page 24 sur 30



**BEAUVAIS** 

Sondage n°S7

Occupation du sol : Parcelle fauchée

Réalisé le 03/10/2023

Intervenant: Marc-Antoine GMYREK – Victor PROUSEL

A la tarière à main | Coordonnées Lambert 93 : X : 635602,27

Y: 6926400,54

	Hydr				
Prof.	Prof. (cm)			e	Description des horizons (profondeur en cm)
(0111)		ox	déf	total	(2-010-00-01-011)
0-25	Non	0	0	0	Limon brun + qqs remblais craie
25-60	Non	0	0	0	Craie + limon
60-80	Non	0	0	0	Craie + argile

#### Formation géologique lue sur carte :

« C6 : Campanien : craie à Bélemnitelles » à 1/50 000 (BRGM)

#### Niveau d'eau (en cm) : non observé

#### → Sol caractérisé comme zone non humide

(Selon les critères définis par l'arrêté du 1<sup>er</sup> octobre 2009 modifiant l'arrêté du 24 juin 2008)

Typologie du sol, si hydromorphe : -

#### Remarque(s):

#### **Illustration(s):**



#### Légende des sigles :

C = Horizon d'altération du substrat

déf = déferrification

g = Caractère rédoxique (pseudogley)

g- = Caractère rédoxique très peu marqué (<5%) -> non ZH

G = Horizon réductique (gley)

H = Horizon histique (tourbeux)

MO = Matière organique

 $NS = Non \ sond\acute{e}$ 

ox = oxydation

R = Substratum

STH = Sans trace d'hydromorphie

TN = Niveau topographique Naturel

ZH = Zone Humide

Octobre 2023 Page **25** sur **30** 



**BEAUVAIS** 

Sondage n°S8

Occupation du sol : Parcelle fauchée

Réalisé le 03/10/2023

**Intervenant**: Marc-Antoine GMYREK – Victor PROUSEL

A la tarière à main | Coordonnées Lambert 93 : X : 635583,53

Y: 6926368,07

	Hydr					
Prof. (cm)		9,	⁄₀ tach	e	Description des horizons (profondeur en cm)	
(0111)		ox	déf	total	(profonded en em)	
0-30	Non	0	0	0	Limon brun crayeux	
30-50	Non	0	0	0	Limon argileux crayeux	
50-60	Non	0	0	0	Craie argileuse	
60-70	Oui	<5	0	<5	Craie argileuse	

#### Formation géologique lue sur carte :

« C6 : Campanien : craie à Bélemnitelles » à 1/50 000 (BRGM)

#### Niveau d'eau (en cm) : non observé

#### → Sol caractérisé comme zone non humide

(Selon les critères définis par l'arrêté du 1<sup>er</sup> octobre 2009 modifiant l'arrêté du 24 juin 2008)

Typologie du sol, si hydromorphe : -

#### Remarque(s):

#### Illustration(s):



#### Légende des sigles :

C = Horizon d'altération du substrat

 $d\acute{e}f=d\acute{e}ferrification$ 

g = Caractère rédoxique (pseudogley)

g- = Caractère rédoxique très peu marqué (<5%) -> non ZH

G = Horizon réductique (gley)

H = Horizon histique (tourbeux)

MO = Matière organique

 $NS = Non sond\acute{e}$ 

ox = oxydation

R = Substratum

STH = Sans trace d'hydromorphie

TN = Niveau topographique Naturel

ZH = Zone Humide

Octobre 2023 Page **26** sur **30** 



**BEAUVAIS** 

Sondage n°S9

Occupation du sol : Parcelle fauchée

Réalisé le 03/10/2023

Intervenant: Marc-Antoine GMYREK - Victor PROUSEL

A la tarière à main Coordonnées Lambert 93: X: 635554,23

Y: 6926377,7

	Hydr				
Prof. (cm)		9	⁄₀ tach	e	Description des horizons (profondeur en cm)
(em)		ox	déf	total	(protonded en em)
0-20	Non	0	0	0	Limon brun + craie
20-80	Non	0	0	0	Craie limoneuse et silex + qqs remblais

#### Formation géologique lue sur carte :

« C6 : Campanien : craie à Bélemnitelles » à 1/50 000 (BRGM)

#### Niveau d'eau (en cm) : non observé

#### → Sol caractérisé comme zone non humide

(Selon les critères définis par l'arrêté du 1<sup>er</sup> octobre 2009 modifiant l'arrêté du 24 juin 2008) Typologie du sol, si hydromorphe: -

#### Remarque(s):

#### Illustration(s):



#### Légende des sigles :

C = Horizon d'altération du substrat

déf = déferrification

g = Caractère rédoxique (pseudogley)

g- = Caractère rédoxique très peu marqué (<5%) -> non ZH

G = Horizon réductique (gley)

H = Horizon histique (tourbeux)

MO = Matière organique

NS = Non sondé

ox = oxydation

R = Substratum

STH = Sans trace d'hydromorphie

TN = Niveau topographique Naturel

ZH = Zone Humide

Octobre 2023 Page 27 sur 30



**BEAUVAIS** 

Sondage n°S10

Occupation du sol : Parcelle fauchée

Réalisé le 03/10/2023

Intervenant: Marc-Antoine GMYREK – Victor PROUSEL

A la tarière à main | Coordonnées Lambert 93 : X : 635574,25

Y: 6926416,68

	Hydr				
Prof. (cm)		9,	⁄₀ tach	e	Description des horizons (profondeur en cm)
(em)		ox	déf	total	(protonacar en em)
0-20	Non	0	0	0	Limon brun
20-70	Non	0	0	0	Craie limoneuse

#### Formation géologique lue sur carte :

« C6 : Campanien : craie à Bélemnitelles » à 1/50 000 (BRGM)

#### Niveau d'eau (en cm) : non observé

#### → Sol caractérisé comme zone non humide

(Selon les critères définis par l'arrêté du 1<sup>er</sup> octobre 2009 modifiant l'arrêté du 24 juin 2008)

Typologie du sol, si hydromorphe : -

#### Remarque(s):

#### Illustration(s):



#### Légende des sigles :

C = Horizon d'altération du substrat

 $d\acute{e}f=d\acute{e}ferrification$ 

g = Caractère rédoxique (pseudogley)

g- = Caractère rédoxique très peu marqué (<5%) -> non ZH

G = Horizon réductique (gley)

H = Horizon histique (tourbeux)

MO = Matière organique

NS = Non sondé

ox = oxydation

R = Substratum

STH = Sans trace d'hydromorphie

TN = Niveau topographique Naturel

ZH = Zone Humide

Octobre 2023 Page **28** sur **30** 



**BEAUVAIS** 

Sondage n°S11

Occupation du sol : Parcelle fauchée

Réalisé le 03/10/2023

Intervenant: Marc-Antoine GMYREK - Victor PROUSEL

A la tarière à main Coordonnées Lambert 93: X: 635592,12

Y: 6926447,79

	Hydromorphie				
Prof. (cm)		% tache			Description des horizons (profondeur en cm)
(0111)		ox	déf	total	(p. 626118682
0-40	Non	0	0	0	Limon brun
40-70	Non	0	0	0	Craie + limons

#### Formation géologique lue sur carte :

« C6 : Campanien : craie à Bélemnitelles » à 1/50 000 (BRGM)

#### Niveau d'eau (en cm) : non observé

#### → Sol caractérisé comme zone non humide

(Selon les critères définis par l'arrêté du 1<sup>er</sup> octobre 2009 modifiant l'arrêté du 24 juin 2008) Typologie du sol, si hydromorphe: -

## $\overline{\mathbf{R}}$ emarque(s):

#### Illustration(s):



#### Légende des sigles :

C = Horizon d'altération du substrat

déf = déferrification

g = Caractère rédoxique (pseudogley)

g- = Caractère rédoxique très peu marqué (<5%) -> non ZH

G = Horizon réductique (gley)

H = Horizon histique (tourbeux)

MO = Matière organique

NS = Non sondé

ox = oxydation

R = Substratum

STH = Sans trace d'hydromorphie

TN = Niveau topographique Naturel

ZH = Zone Humide

Octobre 2023 Page 29 sur 30



**BEAUVAIS** 

Sondage n°S12

Occupation du sol : Parcelle fauchée

Réalisé le 03/10/2023

Intervenant: Marc-Antoine GMYREK - Victor PROUSEL

A la tarière à main Coordonnées Lambert 93: X: 635759,91

Y: 6926368,74

	Hydromorphie				
<b>Prof.</b> (cm)		% tache			Description des horizons (profondeur en cm)
(em)		ox	déf	total	(protonacar en em)
0-25	Non	0	0	0	Limon brun + qqs remblais
25-70	Non	0	0	0	Argilo limoneux crayeux + silex

#### Formation géologique lue sur carte :

« C6 : Campanien : craie à Bélemnitelles » à 1/50 000 (BRGM)

#### Niveau d'eau (en cm) : non observé

#### → Sol caractérisé comme zone non humide

(Selon les critères définis par l'arrêté du 1<sup>er</sup> octobre 2009 modifiant l'arrêté du 24 juin 2008) Typologie du sol, si hydromorphe: -

## $\overline{\mathbf{R}}$ emarque(s):

#### Illustration(s):



#### Légende des sigles :

C = Horizon d'altération du substrat

déf = déferrification

g = Caractère rédoxique (pseudogley)

g- = Caractère rédoxique très peu marqué (<5%) -> non ZH

G = Horizon réductique (gley)

H = Horizon histique (tourbeux)

MO = Matière organique

NS = Non sondé

ox = oxydation

R = Substratum

STH = Sans trace d'hydromorphie

TN = Niveau topographique Naturel

ZH = Zone Humide

Octobre 2023 Page 30 sur 30





## Dossier 23 ENV 2706

# Pré-diagnostic faune/flore

Commune: Beauvais (60)

**DEMANDEUR**:

**SNC ETANCELIN** 

4 avenue Montaigne 60 000 Beauvais



Assisté de :

SARL ROUTIER ENVIRONNEMENT

19 rue Sadi Carnot- 80140 OISEMONT

**2**: 03.22.25.05.30 - **3**: 03.22.25.79.63

Courriel: contact@routier-environnement.com

Octobre 2023

Version 1.0



## Contexte et objectif du dossier

Monsieur Mickaël Etancellin envisage la création d'une halle sportive ainsi que d'un bar et d'un restaurant. Le projet représente une surface de 1 ha 79 a et 80 ca et se situe en zone UEc. La création de ces bâtiments se complète aussi avec la création d'un parking supplémentaire de 223 places comprenant 45 places pour les véhicules électriques et 5 places pour les PMR.

Le projet risque d'être à l'origine de dégradation voire de destruction pour les espèces animales et végétales présentes sur le site, c'est pourquoi la réalisation d'un pré-diagnostic faune/flore est nécessaire pour évaluer l'impact du projet sur la biodiversité. Les différents textes de loi relatifs à la protection des espèces protégées mentionnent notamment l'interdiction de détruire, déplacer, mutiler ou capturer des espèces protégées.

## Contexte réglementaire

Plusieurs lois sont à l'origine d'avancées importantes pour la protection de l'environnement et des espèces animales et végétales. Les inventaires faune/flore sont essentiels pour évaluer les impacts des projets sur les milieux naturels et proposer des solutions cohérentes pour éviter-réduire-compenser les dégradations faites à l'environnement. Parmi les mesures marquantes pour la préservation de l'environnement, notons :

- ➤ Le Grenelle de l'environnement la loi de programmation du 3 août 2009, dite « Loi Grenelle 1 » qui trace les grands axes d'une politique nationale pour la préservation de l'environnement.
- ➤ Cette loi est complétée le 12 juillet 2010 par la loi portant engagement national pour l'environnement, dite « Loi Grenelle 2 ». Ce texte décline les propositions du « Grenelle 1 » par des actions concrètes à l'échelle nationale. Au sein de cette loi, l'article L. 122-1 du code de l'environnement rappelle notamment que « Les projets de travaux, d'ouvrages ou d'aménagement publics et privés qui, par leur nature, leur dimension ou leur localisation sont susceptibles d'avoir des incidences

notables sur l'environnement ou la santé humaine sont précédés d'une étude d'impact. »

➤ Le 8 août 2016, la loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages est promulguée. Composé de 174 articles, ce texte a pour but de protéger, restaurer et valoriser la biodiversité et notamment éviter, réduire, compenser les impacts négatifs de certaines activités humaines sur l'environnement. Il est notamment inscrit que « Les mesures de compensation des atteintes à la biodiversité visent un objectif d'absence de perte nette, voire de gain de biodiversité. Elles doivent se traduire par une obligation de résultat et être effectives pendant toute la durée des atteintes. ».

## Objectif de l'étude

Notre mission consiste en la réalisation d'un pré-diagnostic écologique sur le site projet. La démarche débute par l'inventaire des enjeux potentiels, répertoriés à l'aide d'une analyse bibliographique des espaces naturels classés et des données écologiques existantes sur ou autour du site d'étude. Une fois ce travail réalisé, un calendrier de passage peut être établi durant lequel les groupes suivants sont étudiés :

- La flore et les habitats
- L'avifaune
- L'entomofaune
- La mammalofaune
- L'herpétofaune

À partir des résultats obtenus, une évaluation des enjeux et les préconisations liées aux sensibilités des milieux naturels décrits et des espèces inventoriées sont présentées.

Octobre 2023



# **SOMMAIRE**

SC	SOMMAIRE3			
1.	CON	NTEXTE DU PROJET	6	
	1.1.	PRESENTATION DU PROJET	6	
	1.2.	LOCALISATION DU SITE D'ETUDE	6	
2.	COI	NTEXTE ENVIRONNEMENTAL	9	
	2.1.	LES ZONAGES REGLEMENTAIRES ET D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE	9	
	2.1.	1. Les zonages d'inventaires du patrimoine naturel	9	
	2.1.			
	2.1.	3. Les autres zonages	14	
	2.2.	TRAME VERTE ET BLEUE	17	
	2.2.	1. Schéma Régional de Cohérence Ecologique	17	
	2.2.	2. La zone d'étude au sein de la trame verte et bleue régionale	18	
3.	MÉ	THODOLOGIE DE PROSPECTIONS	20	
	3.1.	ÉQUIPE DE TRAVAIL	20	
	3.2.	CALENDRIER ET CONDITION DE PROSPECTIONS	20	
	3.3.	METHODOLOGIE PAR TAXON	22	
	3.3.	1. Habitats et flore	22	
	3.3.	2. L'avifaune	23	
	3.3.	3. Mammalofaune	23	
	3.3.	4. L'entomofaune	24	
	3.3.	1. L'herpétofaune	25	
4.	DIA	GNOSTIC ECOLOGIQUE	26	
	4.1.	FLORE ET HABITATS	26	
	4.1.	1. Bibliographie	26	
	4.1.	2. Description des habitats	26	
	4.1.	3. La flore	28	
	4.1.	4. Bilan des enjeux habitats et floristiques	32	
	4.2.	L'AVIFAUNE	33	

Q	DIDI	IOGPADHIE	40
7.	CON	CLUSION DE L'ÉTUDE	45
6	5.2.	SYNTHESE DES SENSIBILITES	45
	6.1.1	. — Сене ангес сан не сујско а ангриојести	
e	5.1.	IDENTIFICATION DES SENSIBILITES ET PRECONISATIONS	
6.	SENS	SIBILITÉS DE MILIEUX NATURELS ET PRÉCONISATIONS	
5	5.3.	CARTOGRAPHIE DES ENJEUX ECOLOGIQUES PAR HABITAT	
	5.2.	RECAPITULATIF DES ENJEUX PAR HABITAT	
	5.1.	RECAPITULATIF DES ENJEUX PAR GROUPE TAXONOMIQUE	
5.		THÈSE DES ENJEUX ÉCOLOGIQUES	
,	4.4.4 1.5.	L'HERPETOFAUNE	
	4.4.3 4.4.4	•	
	4.4.2		
	4.4.1		
2		L'ENTOMOFAUNE	
	4.3.3		
	4.3.2	,	
	4.3.1		
4	1.3.	LES MAMMIFERES	35
	4.2.5	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	
	4.2.4	. Les enjeux avifaune	33
	4.2.3	. Avifaune de passage	33
	4.2.2	. Avifaune hivernante	33
	4.2.1	. Avifaune nicheuse	33



# Liste des figures

FIGURE 1 : CARTOGRAPHIE DE LA LOCALISATION DU PROJET	7
FIGURE 2 : CARTOGRAPHIE DE L'AIRE D'ETUDE ELARGIE DU PROJET	8
Figure 3 : Cartographie du zonage d'inventaire du patrimoine	. 11
Figure 4 : Cartographie du zonage reglementaire	. 13
FIGURE 5 : CARTOGRAPHIE DES AUTRES ZONAGES	. 16
FIGURE 6 : CARTOGRAPHIE DU SRADDET	. 19
Figure 7 : Mesange bleue	. 23
FIGURE 8 : INVENTAIRE SUR UN AEROPORT	. 23
Figure 9: Pipit des arbres	. 23
Figure 10 : Boitier enregistreur SM4BAT	. 23
FIGURE 11 : ANALYSE DES ENREGISTREMENTS	. 23
FIGURE 12 : PHOTOGRAPHIE DE LA BELLE DAME	. 24
FIGURE 13 : EMPREINTE DE CHEVREUIL	. 24
FIGURE 14 : PHOTOGRAPHIE DE L'AESCHNE BLEUE	. 24
FIGURE 15 : GRENOUILLE AGILE	. 25
Figure 16 : Lezard des murailles	. 25
FIGURE 17 : PHOTOGRAPHIE DE LA PRAIRIE AMELIOREE	. 26
FIGURE 18 : CARTOGRAPHIE DES HABITATS	. 27
FIGURE 19: PHOTOGRAPHIE DE LA PETITE MAUVE	. 28
FIGURE 20 : PHOTOGRAPHIE DE L'ACHILLEE MILLEFEUILLE	. 28
FIGURE 21 : HISTOGRAMME REPRESENTANT LA RARETE REGIONALE DES ESPECES FLORISTIQUES	
RELEVEES	. 29
FIGURE 22 : DIAGRAMME CIRCULAIRE REPRESENTANT LE STATUT LISTE ROUGE NATIONAL DES	
ESPECES FLORISTIQUES OBSERVEES	. 29
FIGURE 24 : CARTOGRAPHIE DE LA LOCALISATION DES ENJEUX AVIFAUNISTIQUES	. 34
FIGURE 32 : CARTOGRAPHIE DES ENJEUX ECOLOGIQUES PAR HABITAT	. 41
FIGURE 33 : CARTOGRAPHIE DE LA SENSIBILITE DE LA FAUNE, DE LA FLORE ET DES HABITATS	
NATURELS	. 44



# Liste des tableaux

TABLEAU 1: RECAPITULATIF DES ZONAGES D'INVENTAIRES	10
Tableau 2: Recapitulatif des zonages reglementaires	12
Tableau 3: Recapitulatif des periodes de passage	20
Tableau 4: Recapitulatif des conditions meteorologiques lors des passages	S EFFECTUES
	20
TABLEAU 5 : PERIODES D'OBSERVATION DES DIFFERENTS TAXONS	21
Tableau 6 : Surface minimale d'inventaire par type d'habitat	22
TABLEAU 7: LISTE DES ESPECES FLORISTIQUES OBSERVEES	30
Tableau 8 : Recapitulatif des especes avifaunistiques relevees	34
Tableau 9 : Recapitulatifs de l'entomofaune rencontre	37
TABLEAU 10 : RECAPITULATIF DES ENJEUX PAR GROUPE TAXONOMIQUE	39
TABLEAU 11: RECAPITULATIF DES ENJEUX PAR HABITAT	40
TABLEAU 12 : SENSIBILITE DES MILIEUX ET PRECONISATIONS	43



## 1. CONTEXTE DU PROJET

## 1.1. Présentation du projet

À la demande de monsieur Mickaël ETANCELLIN, le bureau d'études Routier Environnement a réalisé l'étude Habitat/Faune/Flore préalable à la construction d'une halle sportive ainsi que d'un bar, d'un restaurant et d'un parking, située sur la commune de Beauvais (60).

La superficie du terrain sur lequel est envisagé le projet est de 1 ha 79 a et 80 ca.

#### 1.2. Localisation du site d'étude

Le terrain se situe sur la commune de Beauvais dans le département de l'Oise (60). L'étude se porte sur des parcelles adjacentes au magasin décathlon.

La zone immédiate couvre une surface de 1ha 76a et 80 ca correspondant à l'ensemble des emprises du projet. Les parcelles sont actuellement en herbe entourées par des plantations d'arbres ponctuels.

Une aire d'étude élargie de 10 km autour de l'aire d'étude immédiate a été définie afin de prendre en compte le fonctionnement écologique des espèces à une échelle plus importante.

Les cartes des pages suivantes présentent la délimitation des aires d'études.

Octobre 2023

Page 6 sur 49





Figure 1 : Cartographie de la localisation du projet

Octobre 2023 Page 7 sur 49



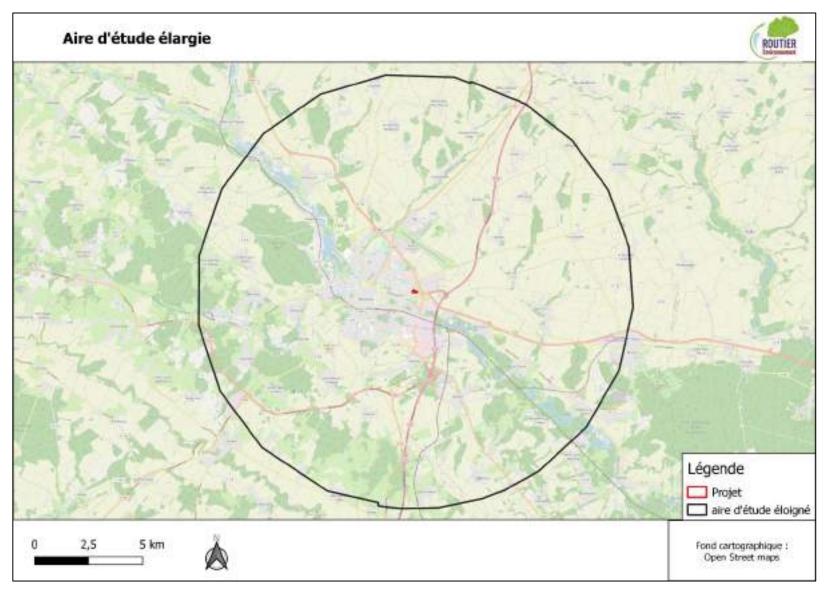


Figure 2 : Cartographie de l'aire d'étude élargie du projet

Octobre 2023 Page **8** sur **49** 



# 2. CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL

# 2.1. Les zonages réglementaires et d'inventaire du patrimoine

Les différents zonages relatifs au patrimoine naturel ont été relevés dans la zone d'étude élargie.

On distingue 3 grands types de zonages liés au patrimoine naturel :

- Les zonages d'inventaires du patrimoine naturel, ces espaces n'ont pas de portée réglementaire directe mais sont une source de connaissance importante pour un territoire sur sa richesse écologique. Ces informations nous permettent notamment d'orienter nos recherches avant notre intervention sur le terrain. Ces zonages comprennent les ZNIEFF et les ZICO.
- **Les zonages réglementaires** imposent une contrainte réglementaire. Il en existe de nombreux types tels que :
  - o les sites Natura 2000 (Directive « Habitats » et « Oiseaux »);
  - o les APPB (Arrêtés Préfectoraux de Protection de Biotope);
  - o les RNR et RNN (Réserves Naturelles Régionales et Nationales) ;
  - Sites classés et inscrits
  - o Les PNR (Parcs naturels régionaux) ne sont pas véritablement des zonages réglementaires, néanmoins chaque PNR rédige une charte détaillant la politique de protection de l'environnement et d'aménagement de son territoire. Cette charte est approuvée par les communes adhérentes et doit être respectée.
- Les autres zonages environnementaux, ce sont des sites dont l'acquisition foncière est réalisée par des structures publiques (Conseil départemental, Conservatoire du littoral) ou associatives (Conservatoire d'Espaces Naturels) qui ont pour vocation la protection de la biodiversité.

#### Ils comprennent:

- o Les ENS (Espaces Naturels Sensibles)
- o Les terrains du Conservatoire du littoral
- o Les terrains des Conservatoires d'espaces naturels

Il ne sera listé dans les pages suivantes uniquement les zonages se trouvant dans la zone d'étude élargie.

## 2.1.1. Les zonages d'inventaires du patrimoine naturel

# Zone Naturelle d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF)

L'inventaire des ZNIEFF a vocation à identifier et décrire sur le territoire français, les espaces présentant le plus grand intérêt écologique et abritant la biodiversité patrimoniale. Ces inventaires ont été lancés en 1982, et servent maintenant de socle de connaissances et d'outils d'aide à la décision pour la gestion et la protection des espaces.

On distingue deux types de ZNIEFF:

- <u>Les ZNIEFF de type I</u>: Espaces généralement de faibles surfaces, comportant des milieux homogènes et également la présence d'espèces, d'association d'espèces ou d'habitats rares, remarquables ou caractéristiques du patrimoine naturel régional.
- Les ZNIEFF de type II: Espaces qui englobent des ensembles naturels fonctionnels et paysagers. Ces espaces possèdent une cohésion et une richesse plus importante que le reste du territoire.

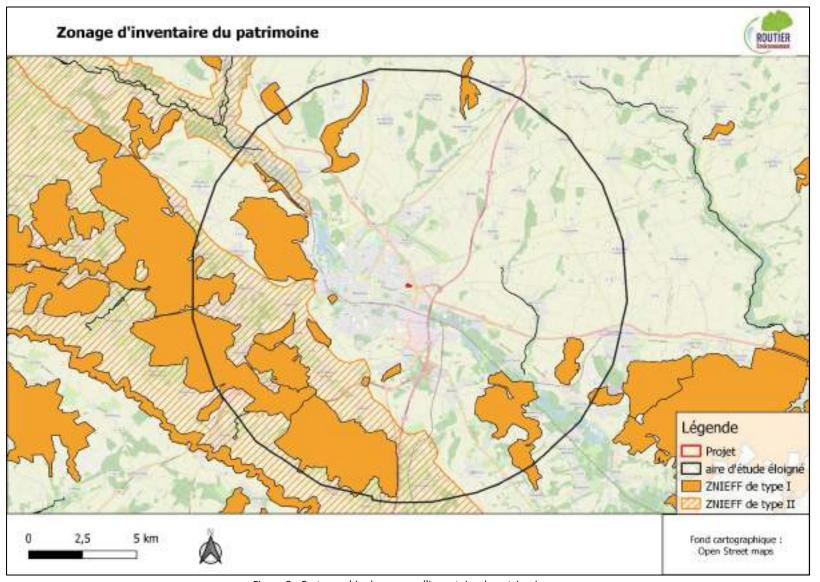


<u>Tableau 1</u>: Récapitulatif des zonages d'inventaires

CODE	NOM	SURFACE (ha)	Distance (km)
	ZNIEFF de type I		
220014328	PELOUSE DU MONT AUX LIÈVRES À BEAUVAIS	11.599	3
220005071	FORÊT DOMANIALE DU PARC SAINT-QUENTIN	907.755	4
220030016	Bois et Landes des coutumes à Allonne	30.197	4
220420014	CARRIÈRE SOUTERRAINE DU LARRIS MILLET À SAINT-MARTIN-LE-NOEUD	58.853	4
220420018	RÉSEAU DE COURS D'EAU SALMONICOLES DU PLATEAU PICARD ENTRE BEAUVAIS	45.526	4
	ET COMPIÈGNE: LAVERSINES, ARONDE ET BRÊCHE.		
220005072	PRAIRIES ALLUVIALES DE L'AVELON À AUX-MARAIS	119.838	5
220014095	MONTAGNE ET MARAIS DE MERLEMONT, BOIS DE HEZ-PONCHON	729.048	5
220420013	COTEAU DES CARRIÈRES DE BONGENOULT À ALLONNE	12.162	5
220013455	COTEAU DU THÉRAIN, DE FOUQUENIES À HERCHIES	48.361	6
220013774	GARENNE DE HOUSSOYE ET MONT DE GUÉHENGNIES	248.728	6
220013777	BOIS DE BELLOY	390.587	6
220014088	BOCAGE BRAYON DE BERNEUIL-EN-BRAY	1465.919	6
220030018	Bocage d'Ons en Bray à Saint Léger en Bray	1676.118	6
220005070	MASSIF FORESTIER DU HAUT BRAY DE L'OISE ET BOIS DE CRÊNE	2531.339	8
220013616	LARRIS ET BOIS DES LONGUES EAUX	123.939	8
220014099	BUTTE DU QUESNOY	163.251	8
220013617	BOIS ET LARRIS DE COURROY	124.826	9
220420017	COURS DES RIVIÈRES THÉRAIN EN AMONT D'HERCHIES, ET DES RUS DE L'HERBOVAL ET DE L'HERPERIE.	135.932	9
220420021	COURS D'EAU SALMONICOLES DU PAYS DE BRAY : RU DES MARTAUDES ET RU D'AUNEUIL	10.032	9
220005061	PELOUSES ET BOIS DU MONT CÉSAR A BAILLEUL-SUR-THERAIN	87.841	10
	ZNIEFF de type II		
220013786	PAYS DE BRAY	34563.54	3.9
220420016	VALLÉES DU THÉRAIN ET DU PETIT THÉRAIN EN AMONT DE TROISSEREUX	9414.16	5.5

Octobre 2023 Page **10** sur **49** 





<u>Figure 3</u>: Cartographie du zonage d'inventaire du patrimoine

Octobre 2023 Page 11 sur 49



# 2.1.2. Les zonages réglementaires

### Site inscrit

« Un site inscrit est un espace naturel ou bâti de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque qui nécessite d'être conservé. » Ministère de la culture

# Arrêté de protection de biotope

« Les arrêtés de protection de biotope (APB ou APPB) sont des actes administratifs pris en vue de préserver les habitats des espèces protégées, l'équilibre biologique ou la fonctionnalité des milieux. » Cerema

Tableau 2 : Récapitulatif des zonages réglementaires

Zonage	Code	Nom	Superficie (ha)	Distance (km)
	60 SC 02	Gisement fossilifère de Bracheux	0.997	0,574
Site classé	60 SC 03	Place de l'Hôtel de Ville	1.113	2,08
	60 SC 01	Le févier d'Amérique et le noyer noir d'Amérique	0.024	2,32
	FR2200369	Réseau de coteaux crayeux du bassin de l'Oise aval (Beauvaisis)	412.588	3,27
Natura 2000 ZSC	FR2200376	Cavité de Larris Millet à Saint-Martin-le-Noeud	1.636	4,63
	FR2200372	Massif forestier du Haut Bray de l'Oise	644.733	9,92



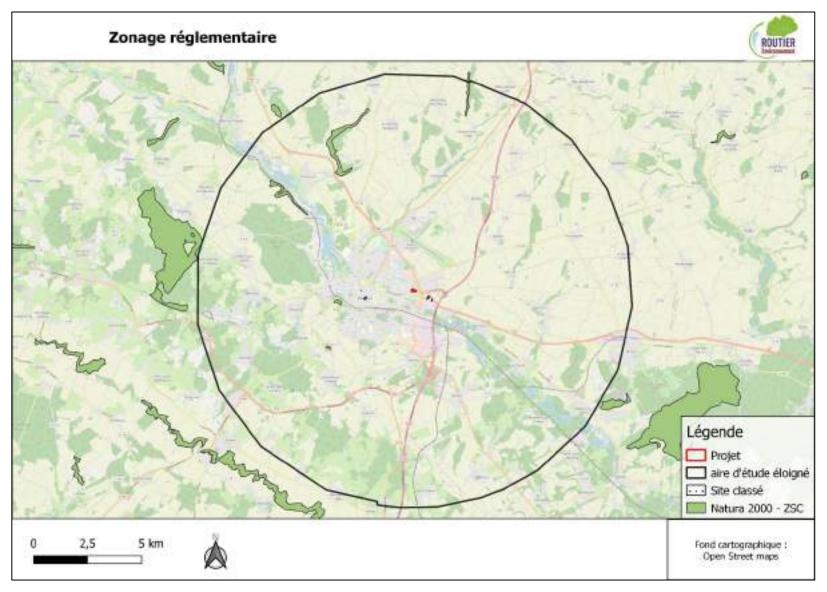


Figure 4 : Cartographie du zonage réglementaire

Octobre 2023 Page **13** sur **49** 



#### 2.1.3. Les autres zonages

### Terrains du Conservatoire d'espaces naturels

Les Conservatoires d'espaces naturels sont des associations régionales qui œuvrent pour la protection, la valorisation et la gestion d'espaces naturels. Ces associations agissent notamment par acquisitions foncières ou par signatures de conventions pour mettre en place une gestion protégeant les richesses écologiques des sites naturels.

### **Espace Naturel Sensible (ENS)**

Un ENS vise à préserver des milieux naturels et des paysages, et à les aménager pour offrir des espaces récréatifs au public, lorsque les caractéristiques du lieu le permettent. Le conseil départemental acquiert des terrains par voie amiable, par préemption voire par expropriation. Ces terrains sont ensuite protégés de toute aliénation pouvant porter préjudice aux ressources naturelles.

Zonage	Code	Nom	Superficie (ha)	Distance (km)
Terrain du Conservatoire d'espaces naturels	FR1506001	La cavité du larris millet	0,606	4.56
Terrain du Conservatoire à espaces initureis	FR1506051	Les larris de fontaine saint lucien	0,481	8.53
	FR4703068	Mont aux Lièvres	12	3.17
	FR4703409	Marais de Saint-Just	50	3.2
	FR4703363	Les Grands Prés d'Allonne	30	3.58
	FR4703193	Forêt domaniale du Parc Saint-Quentin	910	4.11
	FR4703186	Réseau de cours d'eau salmonicoles du Plateau picard entre Beauvais et Compiègne : Laversines, Arond	46	4.23
	FR4703195	Carrière souterraine du Larris Millet à Saint-Martin-le-Noeud	59	4.25
Essessi Net and Constitution	FR4703575	Coupure verte	109	4.5
Espaces Naturels Sensibles	FR4703653	Les Carrières	12	4.54
	FR4703340	Prairies alluviales de l'Avelon	202	5.27
	FR4703338	Marais de Merlemont	123	5.52
	FR4703333	Bois de Belloy	390	5.71
	FR4703339	Montagne de Merlemont, Bois de Hez- Ponchon	607	5.75
	FR4703172	Coteau du Thérain	51	5.78
	FR4703063	Garenne de Houssoye et Mont de Guéhengnies	258	5.97
	FR4703596	Bocage brayon de Berneuil en Bray	1522	6.42



Zonage	Code	Nom	Superficie (ha)	Distance (km)
	FR4703086	Butte du Quesnoy	166	7.6
	FR4703225	Massif forestier du Haut Bray et Bois de	2608	7.79
		Crêne		
	FR4703633	Vallon des Longues Eaux	131	8.03
	FR4703212	Cours des rivières Thérain en amont	101	9.07
		d'Herchies et des rus de l'Herboval et de		
		l'Herperie, secteur av		
	FR4703069	Bois et Larris de Courroy	127	9.21
	FR4703222	Cours d'eau salmonicoles du Pays de Bray :	10	9.28
		ru des Martaudes et ru d'Auneuil		
	FR4703077	Mont César	96	9.64

Octobre 2023 Page **15** sur **49** 



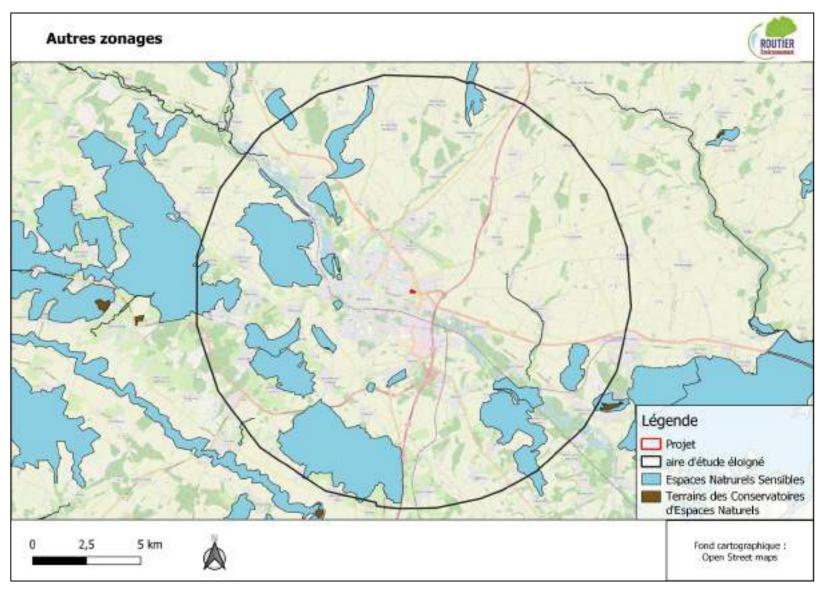


Figure 5 : Cartographie des autres zonages

Octobre 2023 Page **16** sur **49** 



#### 2.2. Trame verte et bleue

« La trame verte et bleue est une démarche qui vise à maintenir et à reconstituer un réseau d'échanges pour que les espèces animales et végétales puissent, comme l'homme circuler, s'alimenter, se reproduire, se reposer ... et assurer ainsi leur cycle de vie. La trame verte et bleue porte l'ambition d'inscrire la préservation de la biodiversité dans les décisions d'aménagement du territoire, contribuant à l'amélioration du cadre de vie et à l'attractivité résidentielle et touristique. » Ministère de l'Écologie.

Le code de l'Environnement (article L. 371-1) assigne à la Trame verte et bleue les objectifs suivants :

- Diminuer la fragmentation et la vulnérabilité des habitats naturels et habitats d'espèces et prendre en compte leur déplacement dans le contexte du changement climatique;
- Identifier, préserver et relier les espaces importants pour la préservation de la biodiversité par des corridors écologiques ;
- Mettre en œuvre les objectifs visés au IV de l'article L. 212-1 et préserver les zones humides visées aux 2° et 3° du III du présent article ;
- Mettre en œuvre les objectifs de qualité et de quantité des eaux que fixent les Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE);
- Prendre en compte la biologie des espèces sauvages ;
- Faciliter les échanges génétiques nécessaires à la survie des espèces de la faune et de la flore sauvages ;
- Améliorer la qualité et la diversité des paysages.

La notion de trame verte et bleue englobe plusieurs entités du paysage notamment :

- <u>Les réservoirs de biodiversité</u>, des espaces avec une richesse biologique importante et dans lesquels les espèces peuvent réaliser tout ou une partie de leur cycle de vie. Ces espaces comprennent notamment les espaces protégés et les espaces naturels importants (cités précédemment).
- <u>Les corridors écologiques</u>, éléments qui assurent la connexion entre les différents réservoirs de biodiversité et qui permettent donc aux espèces de se déplacer pour assurer l'ensemble de leur cycle de vie. Ils comprennent des

éléments naturels ou semi-naturels ainsi que les formations végétales linéaires.

• <u>Les cours d'eau et les zones humides</u>, qui constituent à la fois des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques.

La notion de trame verte et bleue a été instruite dans le droit français avec la loi  $n^{\circ}$  2009-967 du 3 août 2009 de mise en œuvre du Grenelle de l'environnement, dite loi Grenelle 1.

La loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement pour l'environnement, dite loi Grenelle 2, propose et précise un certain nombre de mesures pour préserver la diversité du vivant. Cette loi indique notamment que, dans chaque région, un Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) doit être élaboré.

# 2.2.1. Schéma Régional de Cohérence Ecologique

Le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) est un document élaboré à l'échelle régionale ayant pour but la planification de l'aménagement du territoire. Ce document donne une vision globale (à l'échelle régionale) des réservoirs de biodiversité ainsi que des continuités écologiques qui les relient. Aujourd'hui les SRCE ont été intégrés aux Schémas Régionaux d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET).

Le SRADDET Picardie a été approuvé par arrêté préfectoral le 4 août 2020.



# 2.2.2. La zone d'étude au sein de la trame verte et bleue régionale

Le site d'étude se trouve en milieu urbain, entouré par une autoroute qui constitue un obstacle à la continuité écologique.

Cependant, il est à noter la présence d'un corridor multitrames identifié selon le SRADDET pouvant être utilisé pour rejoindre le réservoir de biodiversité (la Forêt domaniale du Parc St-Quentin) au Nord-Ouest du site.

Le site ne présente aucun réservoir de biodiversité et aucun corridor humide.

Le site présente donc peu de fonctionnalités écologiques pour la faune qui préféra utiliser un corridor ouvert plus au Sud du site à environ 15Km.

La cartographie de la trame verte et bleue, extraite du SRADDET, est disponible sur la page suivante.



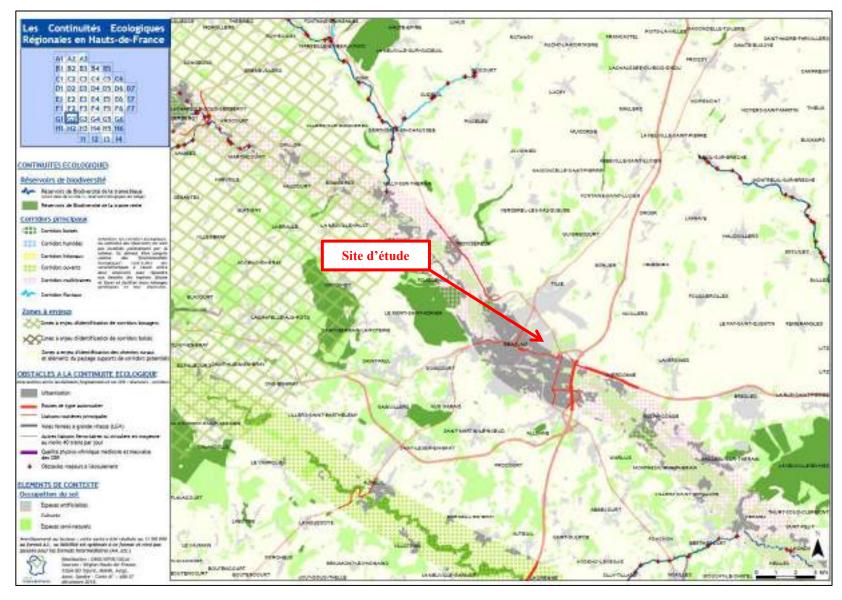


Figure 6: Cartographie du SRADDET



# 3. MÉTHODOLOGIE DE PROSPECTIONS

# 3.1. Équipe de travail

Les intervenants sur cette étude sont décrits dans le tableau ci-dessous :

Coordination de la mission	Thierry Routier
Prospection de terrain	Chloé DELCOURT
Rédaction et cartographie	Chloé DELCOURT

# 3.2. Calendrier et condition de prospections

À partir des éléments relevés dans les documents cités précédemment, une liste d'enjeux potentiels a pu être déterminée. À partir de ces enjeux, un calendrier a été établi pour prospecter les différents taxons au cours des périodes favorables à leur observation.

Tableau 3 : Récapitulatif des périodes de passage

		2023										
	J	F	M	A	M	J	J	A	S	О	N	D
Flore / Habitat										X		
Avifaune										X		
Mammifères terrestres										X		
Chiroptères												
Entomofaune										X		
Amphibiens										X		
Reptiles										X		

Matin Après-midi

	Soirée			Journée
P + R	Pose des plaq	ues/boîtier et récupéra	ation des	plaques/boîtier

<u>Tableau 4</u>: Récapitulatif des conditions météorologiques lors des passages effectués

Date de	Conditions	Tempé	ratures C)	Taxons étudiés
passage	météorologiques	Min	Max	
	Nucasur			Flore, Avifaune,
03/10/23		14.3	19.5	Odonates,
03/10/23	Nuageux	14.3	19.5	Orthoptères,
				Lépidoptères

Le tableau ci-dessous détaille les périodes d'observation préconisées pour chacun des taxons.

Octobre 2023 Page **20** sur **49** 



#### <u>Tableau 5</u>: Périodes d'observation des différents taxons

	JAN	FEV	MAR	AVR	MAI	JUIN	JUIL	AOU	SEP	ОСТ	NOV	DEC
Flore/Habitat												
Oiseaux nicheurs												
Oiseaux migrateurs												
Oiseaux hivernants					·							
Amphibiens												
Reptiles												
Chiroptères												
Mammifères terrestres												
Odonates												
Lépidoptères												
Orthoptères												
		Pério	de optimale		Pério	de favorable		Pério	de défavoral	ole		



# 3.3. Méthodologie par taxon

#### 3.3.1. Habitats et flore

Les prospections pour les relevés botaniques sont effectuées en période de développement végétatif, permettant d'identifier les habitats et les espèces végétales.

#### Caractérisation des habitats

La caractérisation des habitats se fait selon les nomenclatures Corine Biotope et EUNIS. Une cartographie des habitats est réalisée à l'échelle du site projet. Il est également observé la présence d'habitat naturel d'intérêt communautaire (inscrite à l'Annexe I de la directive européenne 92/43/CEE, dite directive « Habitat/Faune/Flore »).

La caractérisation d'un habitat se base sur plusieurs critères : les espèces végétales, la structure de végétation et l'usage du site. La caractérisation est complétée par des relevés phytosociologiques permettant de définir les communautés végétales existantes.

#### Détermination de la flore

L'étude floristique consiste à relever la liste des espèces présentes sur l'aire d'étude immédiate de la manière la plus exhaustive possible. Pour cela, les inventaires botaniques sont réalisés par type d'habitat, la première étape consiste donc à répertorier les différentes unités écologiques présentes sur le site.

Lorsque celles-ci sont définies, nous réalisons un inventaire botanique sur chacune des unités. Le type d'habitat détermine la surface d'inventaire minimum à réaliser. Le tableau ci-contre indique les surfaces d'inventaire minimum par habitat.

Dans le cas des végétations herbacées, un quadrat est réalisé à l'emplacement le plus représentatif de l'habitat puis un inventaire exhaustif des espèces présentes sur la surface du relevé est réalisé.

Afin d'avoir un inventaire le plus exhaustif possible, l'ensemble du site d'étude est également parcouru à pied afin de relever les espèces non observées dans les quadrats. Les espèces floristiques protégées ou patrimoniales rencontrées lors des prospections ont fait l'objet d'une description avec localisation et évaluation quantitative.

La nomenclature utilisée pour décrire les espèces floristiques est celle utilisée par le Conservatoire Botanique National de Bailleul: Liste des plantes vasculaires (Ptéridophytes et Spermatophytes) citées dans les Hauts-de-France (02, 59, 60, 62, 80) et en Normandie orientale (27, 76). Référentiel taxonomique et référentiel des statuts des plantes vasculaires de DIGITALE. Version 3.2b.

<u>Tableau 6</u>: Surface minimale d'inventaire par type d'habitat

Type d'habitat	Surface ou linéaire d'inventaire
Communautés de bryophytes, de lichens, de lentilles d'eau	< 1 m <sup>2</sup>
Végétations fontinales, peuplement de petits joncs, zones piétinées, rochers et murs	< 5 m <sup>2</sup>
Tourbières, marais à petit Carex, pâturages intensifs, pelouses pionnières, combes à neige	< 10 m²
Prairies de fauche, pelouses maigres ou de montagne, landines à buissons nains, végétations aquatiques, roselières, mégaphorbiaies	10 à 25 m²
Communautés de mauvaises herbes, végétations rudérales, végétations des éboulis, des coupes forestières, des bosquets	25 à 100 m²
Strates herbacées des forêts	100 à 200 m²
Strates ligneuses des forêts	100 à 1000 m²
Ourlets et lisières herbacées	10 à 20 m
Végétations herbacées ripariales	10 à 50 m
Haies	30 à 50 m
Végétations des eaux courantes	30 à 100 m

Octobre 2023 Page **22** sur **49** 



#### 3.3.2. L'avifaune

La méthodologie utilisée pour l'inventaire de l'avifaune est la méthode des IPA (Indice Ponctuel d'Abondance) qui consiste pour l'observateur à réaliser plusieurs points d'écoute sur l'ensemble du site prospecté. L'observateur note pendant 10 à 20 minutes, l'ensemble des contacts sonores et visuels. Ces sessions se font généralement tôt dans la matinée, à l'heure où les oiseaux sont le plus actifs. Si au cours d'une journée de prospection, une nouvelle espèce est observée en dehors des inventaires avifaunes, cette espèce est tout de même comptabilisée et localisée.

Pour les zones ouvertes (prairie, champs, plan d'eau ...) l'étude est complétée par un affut de plusieurs minutes effectué à la jumelle ou à la longue vue professionnelle.

L'étude des comportements des individus, complétée par les connaissances écologiques des espèces permet de comprendre l'utilisation du site par les espèces (alimentation, nidification, parade nuptiale, ...). Une attention sera portée sur les possibilités de nidification sur le site grâce à la recherche d'indices tels que la présence de nids, de coquilles d'œufs ou de juvéniles non volants.







<u>Figure 8</u>: Inventaire sur un aéroport



Figure 9 : Pipit des arbres

Les passages effectués sur le terrain ont uniquement été réalisés lors de la période de nidification des espèces.

#### 3.3.3. Mammalofaune

#### **Chiroptères**

Les chauves-souris sont principalement déterminées par étude acoustique. Un boitier enregistreur à ultrason est installé sur un site favorable à leur écoute tels que les points d'eau, les zones ouvertes en lisière de boisement ou de haie. Cette méthode vise à identifier les espèces présentent sur le site d'étude. Selon la période d'écoute, des informations sur l'écologie des espèces sont également récupérées et permettent de décrire l'activité des individus.

Le boitier d'enregistrement reste en place au minimum 1 semaine, enregistrant une période de 10 heures minimum chaque nuit entre le lever et le coucher du soleil. Suite à l'enregistrement, une reconnaissance est réalisée au bureau d'étude via un logiciel de reconnaissance de sons.



Figure 10 : Boitier enregistreur SM4BAT

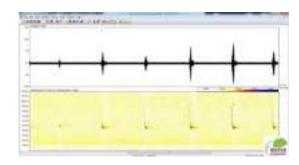


Figure 11 : Analyse des enregistrements

En complément des écoutes, une recherche des sites d'hivernation et des gîtes d'élevage des jeunes peut être faite si les habitats sont favorables, de manière à connaître les zones de sensibilité les plus importantes.



#### Mammifères terrestres

L'étude des mammifères terrestres s'effectue principalement par l'observation des traces et indices de présences parmi lesquelles :

- Les empreintes ;
- Les coulées ou passages préférentiels ;
- Les restes de repas et les excréments ;
- Les terriers ;
- Les marquages de territoires ;
- Les signes divers (ossements, bois de cervidés, poils).

En complément, au cours de nos différents passages, toutes les observations inopinées seront relevées en prenant en considération le maximum d'éléments (nombre d'individus, âge, sexe, comportement, ...). Les observations autour du site sont également prises en compte en raison des capacités de déplacement importantes pour ce groupe.



Figure 13 : Empreinte de chevreuil

### 3.3.4. L'entomofaune

Les prospections pour l'entomofaune sont axées sur 3 groupes d'insectes : les lépidoptères-rhopalocères, les odonates et les orthoptères. Les inventaires s'effectuent au niveau des habitats les plus attractifs pour ce groupe : les prairies, les berges de milieux aquatiques, les éboulis, etc...

La méthode utilisée consiste dans un premier temps à faire un repérage sur le terrain des habitats favorables pour chaque groupe. Puis dans un second temps de réaliser un parcours de déambulation sur l'ensemble du site d'étude. L'inventaire se fait par observation directe, et si besoin, par capture à l'aide d'un filet à papillons. L'utilisation d'un appareil photo permet la détermination d'individus pour les espèces sensibles à la manipulation (lépidoptères).

Les conditions nécessaires à l'observation de ces taxons sont similaires et nécessitent un ciel dégagé avec un vent faible ou absent et des températures relativement chaudes. Les après-midi des mois de mai à septembre constituent donc les meilleures périodes d'observation.



<u>Figure 12</u> : Photographie de la Belle dame



Figure 14 : Photographie de l'Aeschne bleue

Octobre 2023 Page **24** sur **49** 



# 3.3.1. L'herpétofaune

### **Amphibiens**

La présence d'amphibiens est généralement liée à la présence de milieux humides ou aquatiques à proximité du site d'étude. En cas de présence sur le site, ce sont ces habitats (mares, étangs, fossés, prairie humide) qui sont étudiés en priorité. La présence de boisements ou de haies à proximité constitue un lieu d'hibernation potentiel et sera donc également prospectée.

L'observation de ce groupe d'espèces s'est faite uniquement de manière visuelle et par écoute des adultes.

La période d'observation des amphibiens comprend les mois de mars à juillet, période durant laquelle les amphibiens effectuent leur migration pré-nuptiale vers les milieux aquatiques pour se reproduire. À la fin du printemps, les adultes qui se sont reproduits et les larves métamorphosées regagnent les habitats terrestres qui leur servira jusqu'à la fin de l'hiver.

#### **Reptiles**

Les habitats favorables aux reptiles sont variés selon les espèces allant des mares et prairies humides aux fourrés et murs en pierre exposés au soleil.

L'étude de ce groupe s'est faite par recherche visuelle des zones favorables aux reptiles.



Figure 15 : Grenouille agile



Figure 16 : Lézard des murailles

Octobre 2023 Page **25** sur **49** 



# 4. DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE

#### 4.1. Flore et habitats

<u>Objectif</u>: La description de la flore et de l'usage du site permet de caractériser les différents habitats présents. À partir de leur état de conservation, il est possible d'estimer leurs intérêts écologiques.

#### Cette partie comprend notamment:

- La description globale de chacun des habitats sur le site
- L'évaluation patrimoniale des habitats et des espèces observées
- La cartographie des habitats

# 4.1.1. **Bibliographie**

Les sources bibliographiques consultées ont été :

- Les fiches espaces naturelles citées dans le contexte écologique (ZNIEFF, Natura 2000, ...);
- Les bases de données en ligne :
  - o Digitale 2, gérée par le Conservatoire Botanique National de Bailleul :
    - 1081 taxons ont été relevés sur la commune de Beauvais. 89 espèces menacées sont citées sur la commune, dont 35 sont protégée, toutefois ces données sont très anciennes.
  - o INPN; 45 espèces floristiques citées

#### 4.1.2. Description des habitats

# <u>Habitat 1: Prairies améliorées, réensemencées et fortement fertilisées, y compris les terrains de sport et les pelouses ornementales</u>

La prairie améliorée occupe la totalité de la surface étudiée. Il s'agit d'une prairie gérée avec des fauches répétitives où la végétation n'a pas le temps de se développer. Cette prairie est agrémentée de linéaire d'arbres clairsemés le long des parcelles.

Cette prairie peu diversifiée n'accueille que très peu d'espèces faunistiques et floristiques.

Cette prairie ne possède qu'un très faible intérêt écologique au vu des tontes répétées.

#### Correspondances typologiques:

	Code	Intitulé
		Prairies améliorées, réensemencées et fortement
EUNIS	E2.6	fertilisées, y compris les terrains de sport et les
		pelouses ornementales
СВ	81	Prairies améliorées





Figure 17 : Photographie de la prairie améliorée

Octobre 2023 Page **26** sur **49** 



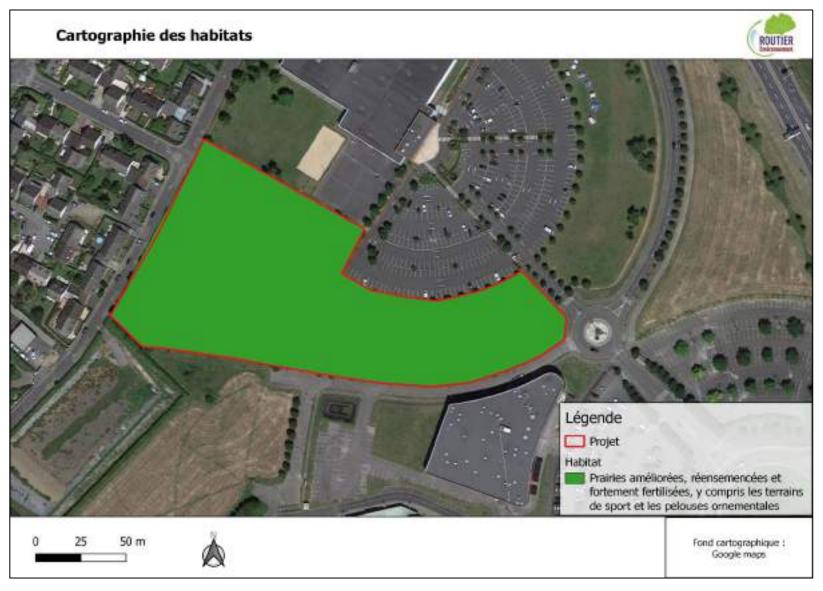


Figure 18: Cartographie des habitats

Octobre 2023 Page **27** sur **49** 



## 4.1.3. *La flore*

Les relevés de végétations sont complétés par un relevé botanique listant les espèces floristiques implantées sur la parcelle. L'ensemble des espèces observées sont décrites dans le tableau ci-après, présentant également leur statut de conservation et leur statut réglementaire. Ces informations sont issues de la « Liste des plantes vasculaires (Ptéridophytes et Spermaphytes) citées dans les Hauts-de-France diffusées par le centre régional de phytosociologie agréé CBN de Bailleul.

Le site présente 25 taxons relevés et qui seront potentiellement impactés par le projet. Aucune des espèces relevées ne présente un intérêt patrimonial.

La plupart des espèces sont très communes à peu commune en Hauts-de-France. Seule une espèce présente un statut très rare, le Sénéçon luisant qui est une espèce des friches.

A noter la présence d'une espèce exotique envahissante avérée dans les Hauts de France, il s'agit du Robinier faux-acacia – *Robinia pseudoacacia*. Cette espèce n'engendre actuellement aucun impact sur les fonctionnalités écologiques du site. Il s'agit d'individus plantés de manière ornementales



Figure 19: Photographie de la petite mauve



Figure 20 : Photographie de l'Achillée millefeuille

Les graphiques ci-après présentent la répartition des statuts de menace et de rareté des espèces présentes au sein de l'aire d'étude immédiate.



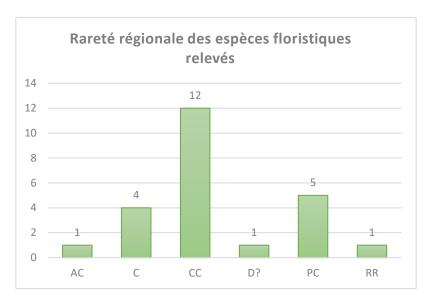
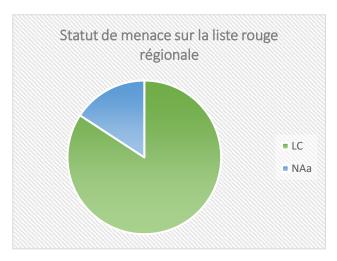


Figure 21 : Histogramme représentant la rareté régionale des espèces floristiques relevées



<u>Figure 22</u> : Diagramme circulaire représentant le statut liste rouge national des espèces floristiques observées

Rareté des espèces floristiques						
CC	Très commun					
С	Commun					
AC	Assez commun					
PC	Peu commun					
RR	Très rare					
Un « ? » suivant un indice de rareté indique que ce taxon est présumé à cet						

indice.

Statut liste rouge						
LC	Préoccupation mineure					
NAa	Non applicable car taxon naturalisé					

Octobre 2023 Page **29** sur **49** 



<u>Tableau 7</u>: Liste des espèces floristiques observées

Nom scientifique	Nom français	Taxref V.14	Statut région	Rareté région	Menace région	Menace France	Protection nationale	Protection régionale	Intérêt patrimonial région	Déterminant ZNIEFF région	Zone humide	EEE
Achillea millefolium L., 1753 Achillée millefeuille		79908	ı	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	N
Trisetum flavescens (L.) P.Beau	Avoine dorée (s.l.) ; Trisète jaunâti	127660	I	С	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	N
Bellis L., 1753	Pâquerette (G)	189811		Р								
Betula pendula Roth, 1788	Bouleau verruqueux	85903	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	N
Chaerophyllum L., 1753	Cerfeuil (G)	190580		Р								
Cirsium arvense (L.) Scop., 1772	Cirse des champs	91289	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	N
Cirsium vulgare subsp. vulgare (	SCirse commun	133346	1	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	N
Crepis tectorum L., 1753	Crépide des toits	93144	N	D?	NAa	[NA]	Non	Non	Non	Non	Non	N
Dactylis glomerata subsp. glome	e Dactyle aggloméré	133652	1	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	N
Glechoma hederacea L., 1753	Lierre terrestre ; Gléchome lierre t	100310	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	N
Malva neglecta Wallr., 1824	Petite mauve ; Mauve négligée	107284	1	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	N
Poa trivialis subsp. trivialis L., 17	7 Pâturin commun	139024	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	N
Prunus avium (L.) L., 1755	Merisier (s.l.)	116043	1	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	N
Schedonorus pratensis subsp. p	r Fétuque des prés	718406	I	AC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	N
Scorzoneroides autumnalis (L.)	l'Liondent d'automne	121988	1	С	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	N
Taraxacum F.H.Wigg.	Pissenlit (G)	198226		Р								
Plantago lanceolata L., 1753	Plantain lancéolé	113893	1	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	N
Ranunculus L., 1753	Renoncule (G)	197047		Р								
Reseda lutea subsp. lutea L., 17	! Réséda jaune	139857	1	CC	LC	NE*	Non	Non	Non	Non	Non	N
Robinia pseudoacacia L., 1753	Robinier faux-acacia	117860	Z;C	С	NAa	[NA]	Non	Non	Non	Non	Non	Α
Senecio squalidus subsp. squalid	Séneçon luisant	612573	N	RR	NAa	[NA]	Non	Non	Non	Non	Non	N
Silaum Mill., 1754	Silaüs (G)	197651		Р								
Tilia cordata Mill., 1768	Tilleul à petites feuilles ; Tilleul à fo	126628	1	С	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	N
Trifolium pratense L., 1753	Trèfle des prés	127439	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	N
Pseudotsuga menziesii (Mirb.) F	r Douglas (s.l.); Sapin de Douglas; F	116216				[NE]	Non	Non	Non	Excl. Pr1	Non	N

Octobre 2023 Page **30** sur **49** 



#### Légende :

• CD Nom:

Identifiant unique du taxon au sein du référentiel nationale TAXREF V.14

• Statuts:

 $\emph{\textbf{I}}=$  Indigène,  $\emph{\textbf{Z}}=$  Eurynaturalisé,  $\emph{\textbf{N}}=$  Sténonaturalisé,  $\emph{\textbf{A}}=$  Adventice,  $\emph{\textbf{S}}=$  Subspontané,  $\emph{\textbf{C}}=$  Cultivé

• Degré de rareté :

E = Exceptionnel, RR = Très rare, R = Rare, AR = Assez rare, AC = Assez commun, C = Commun, CC = Très commun

Un point d'interrogation accompagne parfois l'indice de rareté indiquant que la rareté doit être confirmée. L'indice de rareté attribué à ce taxon provient d'un taxon de rang supérieur ou inférieur.

• Menace:

 $CR^*$  = Présumé disparu au niveau régional, CR = En danger critique, EN = En danger, VU = Vulnérable, NT = Quasi-menacé, LC = Préoccupation mineure, DD = Insuffisamment documenté, NA = Évaluation UICN non applicable, NAa = Non applicable car taxon naturalisé, Nao = Exclu de la liste rouge

• Intérêt patrimonial :

Oui = répond à au moins un des critères de sélection, (Oui) = éligible au regard de critère de sélection mais disparu ou présumé disparu (indice de rareté = D ou D?), pp = « pro parte » seule une partie des infrataxons est d'intérêt patrimonial, (pp) = une partie des infrataxons est d'intérêt patrimonial mais considéré disparu ou présumé disparu,? = Intérêt patrimonial ne peut être évalué d'après les connaissances actuelles, Non = Dépourvu d'intérêt patrimonial d'après les critères de sélection, # = lié à un statut E (cité par erreur), E ? (douteux) ou ?? (Hypothétique).

• Déterminants ZNIEFF:

Oui = taxon inscrit sur la liste des plantes déterminantes ZNIEFF en région Picardie, (Oui) = idem mais disparu ou présumé disparu, [Oui] = idem mais cité

par erreur, douteux ou hypothétique, pp =« pro parte » taxon dont seule une partie infrataxons est déterminante ZNIEFF en région Picardie, Non =Non inscrit sur la liste des plantes déterminantes ZNIEFF en région Picardie.

#### • Zone humide:

Nat = Taxon inscrit sur la liste des espèces végétales indicatrices de zones humides figurant à l'Annexe 2.1 de l'Arrêté du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides, (Nat) = Taxon inscrit mais disparu ou présumé disparu, [Nat] = Taxon inscrit mais cité par erreur, douteux, hypothétique ou uniquement cultivé, pp = « pro parte » taxon seule une partie des infrataxons est inscrite, Non = Taxon non inscrit.

• Espèces exotiques envahissantes :

N = Plante non exotique envahissante, A = plante exotique envahissante avérée, P = Plante exotique envahissante potentielle

Octobre 2023 Page **31** sur **49** 



# 4.1.4. Bilan des enjeux habitats et floristiques

Au vu des relevés effectués et de l'indice de rareté des différentes espèces, les enjeux floristiques sont considérés comme faibles. En effet, l'enjeu se concentre sur la prairie améliorée tondu régulièrement, et qui présente une diversité floristique peu importante. Aucune des espèces rencontrées n'a d'intérêt patrimoniale.

Cependant, le relevé floristique a eu lieu en octobre. Il s'agit d'une période peu propice à ce type d'inventaire, car la floraison de nombreuses plantes est terminée.

Octobre 2023 Page **32** sur **49** 



#### 4.2. L'avifaune

L'objectif de cet inventaire est de connaître les espèces avifaunistiques qui fréquentent le site d'étude au cours de l'année. En fonction de la période d'observation et de l'activité sur le site, le statut de l'espèce sur le site sera considéré comme nicheuse, migratrice ou de passage.

Cette partie présente, dans un premier temps, les espèces relevées sur le site ainsi que leurs comportements observés, puis dans un second temps, les enjeux de ce groupe sont étudiés au regard des documents de références.

Une cartographie localisera les lieux d'observation des espèces patrimoniales et un tableau récapitulatif indiquera l'ensemble des espèces observées.

#### 4.2.1. Avifaune nicheuse

L'étude de l'avifaune nicheuse vise à recenser les espèces présentes sur le site d'étude susceptible de nicher sur la parcelle. Plusieurs éléments sont pris en compte pour comptabiliser une espèce comme nicheuse :

- La date d'observation doit se situer en période de nidification pour l'espèce, la plupart des espèces étant nicheuses entre avril et juin ;
- Le type d'habitat, les oiseaux ont des besoins écologiques spécifiques pour nicher, ainsi la présence d'habitat favorable sera déterminant ;
- Enfin les comportements comme la présence de nids ou d'individus juvéniles sont quelques-uns des critères qui permettent de mesurer la potentialité de nidification d'une espèce. Le statut de nicheur est divisé en 3 sous-catégories: Possible (Po), Probable (Pr) ou Certain (C). Par exemple la présence d'oisillons ne sachant pas voler sur la parcelle sera un indice de nidification certaine, au contraire, un mâle chanteur dans un habitat favorable n'est considéré que comme nicheur possible.

Aucun passage n'a été réalisé à cette période de l'année, toutefois, la prairie pourrait présenter un attrait de point de vue de l'entomofaune importante pour l'avifaune insectivore.

#### 4.2.2. Avifaune hivernante

L'étude de l'avifaune hivernante prend en compte les espèces passant les mois les plus froids de l'année sur le site concerné. Ces espèces sont étudiées entre décembre et février.

Aucun passage n'a été réalisé à cette période de l'année, toutefois au vu de l'utilisation de la parcelle, le site d'étude présente peu d'intérêts pour les espèces hivernantes.

## 4.2.3. Avifaune de passage

L'avifaune de passage prend en compte les espèces présentes sur un site de manière ponctuelle pouvant être plus ou moins régulier. Cette catégorie prend en compte les espèces migratrices, les espèces en recherche de nourriture ou en déplacement vers un nouveau territoire. Les espèces observées dont la nidification n'est pas possible sont incluses dans cette partie. Ces espèces sont étudiées à partir de septembre.

11 espèces ont été recensées lors de la visite sur le terrain. Il s'agit d'espèces communes à très communes. Aucune des espèces observées n'est considérée comme patrimoniale.

### 4.2.4. Les enjeux avifaune

Parmi les 11 espèces observées, aucune n'est une espèce patrimoniale.

Globalement sur l'ensemble de l'avifaune relevé sur le site, 7 espèces sur les 11 sont protégées nationalement soit 64%. La liste de ces espèces et de l'ensemble de leur statut de conservation et réglementaire est présentée dans le tableau page 35.

Au vu des données recueillies, l'enjeu avifaune est négligeable. Cependant, une seule visite terrain a été effectuée en période de migration postnuptiale. Il s'agit d'une période peu propice à l'observation.

Octobre 2023 Page **33** sur **49** 



#### <u>Tableau 8</u>: Récapitulatif des espèces avifaunistiques relevées

Nom scientifique	Nom français	Protection	Liste roug	ge nicheurs	indice de	Directive		Déterminant	Remarques	Date de passage	
	Nom trançais	Protection P	Nat.	Reg.	rarete	"Olseaux"		de Bonn	ZWIEFF	Remarques	03-oct
Falco tinnunculus	Fancon crécerelle	Nat	NT	LC	C	Say top-1 cm	Annexe II	Annexe II	(2)		i i
Columba palimbuz	Pigeons ramiers	§	1.C	LC	TC	Annexe II et III			9		5
Pieus viridis	Pic vert	Nat	LC	EC	C		Annexe II				1
Erithacus rubecula	Rougegorge familier	Nat	LC	LC	TC		Annexe II	Annexe II	89		1
Turdus titacus	Orive mauvis						Annexe III				13
Cyanistes caeruleus	Mésange bleue	Nat	LC .	EC	TC		Annexe II		25		1
Parus major	Mésanges charbonnières	Nat	LC	LC	TC		Annexe II				2
Ptca ptca	Pie bavarde		t.c	tc	C	Annexe II					1
Corvus monedula	Choucas des tours	Nat	LC.	tc	AC	Annexe II	1	( )	9 89	au vol	3
Sturnus vulgaris	Étoumeaux sansonnets		LC	LC		Annexe II				lov us	54
Passer domesticus	Moinesux domestiques	Nat	1.0	LC.	TC				89		17

Légende :

Statut sur le site : N = Nicheur (Possible, Probable, Certain) ; H = Hivernant ; P = De passage

Liste rouge : DD = Données insuffisantes ; LC = Préoccupation mineure ; NT = Quasi menacé ; VU = Vulnérable

Indice de rareté : TC = Très commun ; C = Commun ; PC = Peu commun ; AR = Assez rare

**Statuts et Convention:** 

Directive Oiseaux Annexe II = Liste les espèces dont la chasse est autorisée ; Annexe III = Liste des espèces dont le commerce est autorisé

Protection Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de protection

Convention de Berne Annexe II = Espèces de faune strictement protégées ; Annexe III = Espèces de faune protégées Convention de BONN Annexe II = Espèces migratrices dont l'état de conservation est défavorable

Détermination ZNIEFF Liste des espèces déterminantes en Picardie

#### Source des listes rouges

Liste rouge mondiale, 2022 Liste rouge européenne, 2021

Listes rouges régionales de la Faune menacée en Picardie, 2016

#### Indice de rareté régional

Indices de rareté régionale de la Faune en Picardie, 2016

<u>Figure 23 :</u> Cartographie de la localisation des enjeux avifaunistiques

Octobre 2023 Page **34** sur **49** 



# 4.2.5. Bilan des enjeux avifaune

En conclusion, les enjeux avifaunistiques sur le site d'étude sont considérés comme négligeables. Le nombre d'espèces relevé est assez faible (11 espèces) dont la plupart ne présentent pas d'enjeu particulier.

La zone peut offrir une zone de nourrissage pour quelques espèces dont la plupart sont protégées. Aucun enjeu de conservation ne semble présent au regard du site.

Cependant, la prospection de terrain qui s'est effectuée en octobre n'est pas représentative de l'avifaune présente sur une année.

#### 4.3. Les mammifères

#### 4.3.1. Les chiroptères

Ce taxon n'a pas fait l'objet d'étude.

# 4.3.2. Les mammifères terrestres

Les données bibliographiques autour du site et le contexte dans lequel il se situe indiquent des enjeux potentiels assez faibles pour les mammifères terrestres. De ce fait aucun protocole particulier n'a été mis en œuvre sur le site pour étudier ce groupe. Les données récoltées ont été récupérées lors d'observations aléatoires ou par l'observation de traces et indices de présence.

Aucune espèce n'a été contactée sur la parcelle.

### 4.3.3. Bilan des enjeux mammifères terrestres

Aucune donnée n'a été récoltée pour les mammifères terrestres. Les enjeux sont donc négligeable.

Cependant, les chiroptères n'ayant pas été étudiés, cet enjeu pourrait être susceptible d'être plus important. En effet, même si la prairie ne semble pas présenter d'attraits particuliers, elle pourrait être utiliser comme zone de nourrissage par les chauves souris.

Octobre 2023 Page **35** sur **49** 



### 4.4. L'entomofaune

L'habitat de prairie peut présenter un intérêt pour les insectes. Cependant la gestion de cet habitat, par des tontes régulières ne permet pas le développement de la flore nécessaire aux développements de l'entomofaune sur ce milieu.

L'étude s'est portée sur ces 3 groupes d'insectes, l'objectif étant de connaître les espèces présentes sur le site et de savoir les potentialités de reproduction.

#### 4.4.1. Les odonates

Une espèce d'odonate a été observé sur le site. Il s'agit du sympétrum rouge sang, une espèce commune et en préoccupation mineure au niveau régional et national.

Cette espèce ne présente pas de statut de protection.

L'habitat prairial constitue un habitat favorable pour de nombreuses ces espèces. Cependant, la gestion de la prairie ne leur permet pas de se développer et de se nourrir tout au long du printemps et de l'été.

### 4.4.2. Les lépidoptères - rhopalocères

Une espèce de lépidoptère a été relevée lors du passage. Il s'agit de la piéride du chou, une espèce commune et en préoccupation mineure aussi bien au niveau régional qu'au niveau national.

Cette espèce ne possède pas de statut de protection.

L'habitat prairial constitue un habitat favorable pour de nombreuses espèces de papillons de jour. Cependant, la prairie est tondue régulièrement. Ce type de gestion est plutôt néfaste dans le développement de ces espèces qui utilise ces prairies pour se nourrir.

### 4.4.3. Les orthoptères

Aucune espèce n'a été observée sur le site.

#### 4.4.4. Bilan des enjeux entomofaune

Les enjeux de l'entomofaune sont considérés comme négligeables. Cependant, la période de prospection a été réalisée en dehors des périodes propices à l'observation de ces taxons. En effet, même si la prairie améliorée ne semble pas constituer un attrait particulier du fait de sa tonte régulière. Certaines espèces pourraient être présentes sur le site, notamment avec la présence d'une zone de rétention d'eau à quelques mètres de la zone d'étude.

Les enjeux entomofaune sur la zone d'étude sont négligeables, du fait de la faible diversité observée.



#### <u>Tableau 9</u> : Récapitulatifs de l'entomofaune rencontré

Nom scientifique	Nom français	Protection	Liste Nat.	rouge Reg.	Indice de rareté régional	Directive Habitat Faune Flore	Convention de Berne	Convention de Bonn	Déterminant ZNIEFF	Remarques	Date de passage 03-oct
	Lépidoptère										
Pieris brassicae	Piéride du chou		LC	LC	С						1
Odonate											
Sympétrum rouge sang	Sympétrum sanguin		LC	LC	С						

#### Légende

Liste rouge : Indice de rareté : DD = Données insuffisantes ; LC = préoccupation mineure ; NT = Vulnérable

PC = Peu commun ; AC = Assez commun ; C = commun ; TC = Très commun ; AR = Assez commun ; R = rare ; TR = Très rare

#### **Statuts et Convention :**

Directive Oiseaux Annexe I = Espèces faisant l'objet de mesures de conservation spéciale concernant leur habitat Protection

Liste des insectes protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de protection

Convention de Berne Annexe A = Espèces menacées d'extinction ; Annexe B = Espèces pas nécessairement menacées mais pourrait le devenir ou « Espèces semblables » ou « Espèces envahissantes » ; Annexes C = Espèces réglementées par un pays qui souhaite la coopération des autres pays

Convention de BONN Annexe II = Espèces migratrices menacées ; Annexe II = espèces migratrices dont l'état de conservation est défavorable ;

Détermination ZNIEFF Liste des espèces déterminantes en Picardie

#### Source des listes rouges

Liste rouge mondiale, 2022

Liste rouge européenne, 2021

Listes rouges régionales de la Faune menacée en Picardie, 2016

#### Indice de rareté régional

Indices de rareté régionale de la Faune en Picardie, 2016

Page **37** sur **49** Octobre 2023



# 4.5. L'herpétofaune

L'herpétofaune a été étudiée par observation visuelle uniquement. Cependant, le site ne présente pas de caractéristique humide tel qu'une mare ou un cours d'eau, propice à l'installation des amphibiens. De même, pour les reptiles, aucune zone susceptible d'accueillir ce taxon n'a été relevée.

Aucune espèce n'a été rencontrée lors de notre passage sur le site.

Ainsi, les enjeux pour ce groupe d'espèces sont négligeables, du fait de l'absence d'individu observé.

Octobre 2023 Page **38** sur **49** 



# 5. SYNTHÈSE DES ENJEUX ÉCOLOGIQUES

# 5.1. Récapitulatif des enjeux par groupe taxonomique

Il est listé dans le tableau ci-dessous, la liste des principaux enjeux relevés sur le site, nécessitant une prise en compte pour la réalisation du projet.

<u>Tableau 10</u>: Récapitulatif des enjeux par groupe taxonomique

Nom latin	Nom français	Représentativité sur le site	Saisonnalité	Habitats	Niveau d'enjeu		
		Habitats					
	Prairies améliorées, réensemencées et fortement fertilisées, y compris les terrains de sport et les pelouses ornementales	1 ha 79 a et 80 ca	Toute l'année	-	Négligeable		
	Flore						
Pas d'enjeu particulier							
		Avifaune					
		Pas d'enjeu particulier			Négligeable		
		Mammifères					
	Pas d'enjeu particulier						
	Entomofaune Entomo						
Pas d'enjeu particulier							
		Herpétofaune					
		Pas d'enjeu particulier			Négligeable		

Octobre 2023 Page **39** sur **49** 



# 5.2. Récapitulatif des enjeux par habitat

<u>Tableau 11</u>: Récapitulatif des enjeux par habitat

Habitat	Enjeux floristiques et		Niveau d'enjeu			
(EUNIS)	habitats	Avifaune	Mammalofaune	Entomofaune	Herpétofaune	global de l'habitat
Prairies améliorées, réensemencées et fortement fertilisées, y compris les terrains de sport et les pelouses ornementales	Habitat présentant une faible diversité floristique.  Aucune espèce patrimoniale n'a été observée  Enjeux floristiques Négligeables	Présence d'un cortège d'espèces associé aux milieux ouverts.  La majorité des espèces ont été aperçues au vol, les autres étaient présentes au sein des arbres.  Aucune espèce patrimoniale n'a été observée.  Enjeux avifaunistiques négligeables	Aucune espèce n'a été détectée sur le site. Enjeux mammalofaune négligeables	Une diversité d'espèces faible. Seulement deux espèces ont été aperçues. Aucune espèce patrimoniale n'a été recensée Enjeux entomofaune négligeable	Aucune espèce n'a été observée au sein de cet habitat. Enjeux herpétofaune négligeables	Négligeable

Octobre 2023 Page **40** sur **49** 



# 5.3. Cartographie des enjeux écologiques par habitat



Figure 24 : Cartographie des enjeux écologiques par habitat

Octobre 2023 Page **41** sur **49** 



# 6. SENSIBILITÉS DE MILIEUX NATURELS ET PRÉCONISATIONS

6.1. Identification des sensibilités et préconisations

### 6.1.1. Généralités sur les effets d'un projet

Le niveau de sensibilité présente, au regard des incidences potentielles du projet, le risque de perdre une partie ou la totalité de l'enjeu. Les zones de fortes sensibilités présentent des enjeux de conservation et des contraintes réglementaires liées aux statuts juridiques des espèces.

Le tableau (Tableau 12 : Sensibilité des milieux et préconisation reprenant les différents enjeux et les préconisations associées sont présentées sur les pages suivantes)



<u>Tableau 12</u> : Sensibilité des milieux et préconisations

Entité	Enjeu retenu	Enjeu local	Pondération	Sensibilité résultante	Préconisation
Habitats	Prairies améliorées, réensemencées et fortement fertilisées, y compris les terrains de sport et les pelouses ornementales	Négligeable	L'implantation d'une halle sportive, d'un restaurant et d'un parking peut entraîner la destruction des habitats naturels ainsi que de la flore et de la faune associées.	Négligeable	-
Flore	Toutes les espèces	Négligeable	L'implantation d'une halle sportive, d'un restaurant et d'un parking peut entrainer la destruction des espèces floristiques observées.	Négligeable	La saison la plus propice pour effectuer un relevé botanique s'étend sur une période de mai à juillet. Or le relevé a été réalisé en octobre. Ce dernier n'est peut-être pas représentatif, il serait intéressant de l'effectuer sur une période propice.
Avifaune	Toutes les espèces	Négligeable	La majorité des espèces ont été aperçues en transit au-dessus du site. Les espèces peuvent utiliser le site comme zone de chasse.	Négligeable	Un seul inventaire au mois d'octobre n'est pas représentatif de l'avifaune présente toute l'année, certaines espèces migratrices ne sont plus observables au mois d'octobre. Nous préconisons de réaliser une étude plus complète sur l'avifaune
Entomofaune	Toutes les espèces	Négligeable	La perte de l'habitat peut entrainer la destruction de ces espèces.	Négligeable	Une faible diversité a été observée sur le site lors du passage. Il est possible que la période de relevé ait été réalisée trop tard. Nous conseillons de réaliser une étude complémentaire.
	Amphibiens		Aucune espèce de ce groupe n'a été observée au sein du site d'étude. Ainsi,		
Herpétofaune	Reptiles	Négligeable	les effets pressentis du projet semblent négligeables au regard de la faible fonctionnalité du milieu pour ces groupes d'espèces.	Négligeable	-
Mammifères	Mammifères terrestres	Négligeable	Aucune espèce de ce groupe n'a été		Aucun inventaire chiroptère n'a été réalisé, il serait intéressant
	Chiroptères		observée au sein du site d'étude. Cependant l'alignement d'arbres peut leur permettre de se déplacer	Négligeable	de savoir si certaines espèces sont présentes et si elle utilise ce site pour chasser et se nourrir.

Octobre 2023 Page **43** sur **49** 





Figure 25 : Cartographie de la sensibilité de la faune, de la flore et des habitats naturels

Octobre 2023 Page **44** sur **49** 



# 6.2. Synthèse des sensibilités

Aucune zone de sensibilité notable n'est identifiée pour la faune et les habitats naturels vis-à-vis du projet d'implantation d'une halle sportive, d'un restaurant et d'un parking.

Cependant, il faut prendre en compte qu'un seul passage a été réalisé en début octobre. Certaines sensibilités pourraient être plus importantes si un cycle complet était réalisé mais le site reste de faible enjeu.

# 7. CONCLUSION DE L'ÉTUDE

Pour rappel il s'agit là d'un pré diagnostic réalisé sur un passage et non un cycle annuel.

Au regard des investigations faunistiques et floristiques, le projet de création d'une halle sportive, d'un restaurant et d'un parking impactera une parcelle de type prairie améliorée.

Néanmoins, l'impact sera très limité car aucun enjeu écologique n'a été mis en évidence.

Il est à noter que la présence d'une plante classée Espèce Exotique Envahissante a été mise en évidence : le robinier faux acacia. Son retrait lors de travaux devra faire l'objet d'une attention particulière pour éviter toute décimation.

Par ailleurs la présence d'arbres sur la parcelle, nécessite une attention particulière lors de travaux pour ne pas impacter une nidification éventuelle.



# 8. BIBLIOGRAPHIE

BARATAUD M. 2015.- Écologie acoustique des Chiroptères d'Europe, identification des espèces, étude de leurs habitats et comportements de chasse. 3ème éd. Biotope, Mèze ; Muséum national d'Histoire Naturelle, Paris (collection Inventaires et biodiversité), 344p.

BISSARDON M., GUIBAL L. et RAMEAU J.C.1997. - *CORINE Biotopes, Types d'habitats français*. E.N.G.R.E.F. – Nancy, 217 p.

CATTEAU E., BUCHET J., CAMART Ch., COULOMBEL R., DAMBRINE L., DARDILLAC A., DELPLANQUE S., DUHAMEL F., FRANCOIS R., HAUGUEL J-C., PREY T. & VILLEJOUBERT G. 2021. -Végétation du nord de la France, guide de détermination. Conservatoire botanique national de Bailleul, Editions Biotope, Mèze. 400p.

CEREMA. 2018 - Évaluation environnementale Guide d'aide à la définition des mesures ERC, Janvier 2018

DESSE Alexis, - Conservatoire Botanique de Bailleul, *Liste des plantes vasculaires* (*Ptéridophytes et Spermatophytes*) citées dans les Hauts-de-France (02, 59, 60, 62, 80). Référentiel taxonomique et référentiel des statuts des plantes vasculaires de DIGITALE. Version 3.2b.

GAYET G., BAPTIST F., MACIEJEWSKI L., PONCET R. et BENSETTITI F. 2018 – Guide de détermination des habitats terrestres et marins de la typologie EUNIS, Agence française pour la biodiversité, 230 p.

GENIEZ M. (coord), 2012 – *Identifier les animaux. Tous les vertébrés de France, Benelux, Grande Bretagne et Irlande*. Biotope, Mèze (Collection Bibles de naturaliste), 320p

PICARDIE NATURE (Coord), 2016 - *Listes rouges régionales de la faune menacée de Picardie*. Les chiroptères, les mammifères terrestres, les mammifères marins, les amphibiens/reptiles, les araignées « Orbitèles », les coccinelles, les orthoptères, les odonates, les rhopalocères et zygènes.

PICARDIE NATURE (Coord), 2016 - *Indices de rareté de la faune de Picardie*. Les chiroptères, les mammifères terrestres, les reptiles/amphibiens, les araignées « Orbitèles », les coccinelles, les odonates, les orthoptères, les rhopalocèreszygènes, les longicornes et les cloportes.

MULLARNEY, K., SVENSSON, L., ZETTERSTRÖM & D., GRANT, P. 1999 (2010) – Le guide ornitho. Delachaux et Niestlé. 399p.

RAMEAU J.C., MANSION D., DUME G., GAUBERVILLE C.1989. - *Flore forestière française, tome 1, Plaines et collines.* Nouvelle édition. Institut pour le développement forestier. 672p

STREETER D., HART-DAVIS C., HARDCASTLE A., COLE F., HARPER L., 2011 - *Guide Delachaux des fleurs de France et d'Europe*, ed. Delachaux et Niestlé, Paris, France, 700p.

Site internet:

www.legifrance.gouv.fr www.somme.gouv.fr http://inpn.mnhn.fr www.tela-botanica.fr www.geoportail.gouv.fr

Légende des abréviations des indices de rareté :

TC	Très commun
C	Commun
AC	Assez commun
PC	Peu commun
AR	Assez rare
R	Rare
TR	Très rare
NE	Non évalué
•	•

Octobre 2023 Page **46** sur **49** 



# • Légende des abréviations de la liste rouge :

LC	Préoccupation mineure
NT	Quasi menacée
VU	Vulnérable
EN	En danger
CR	En danger critique d'extinction
RE	Disparue au niveau régional
EW	Eteinte à l'état sauvage
EX	Eteinte au niveau mondial
DD	Données insuffisantes
NA	Non applicable
Е	Non évalué

Octobre 2023 Page **47** sur **49** 



# Annexe 1 : Évaluation patrimoniale et hiérarchisation des enjeux

Le terme d'espèce patrimoniale est une notion subjective qui comprend des espèces menacées, protégées, rares ou ayant un intérêt scientifique ou culturel. Pour évaluer la patrimonialité des espèces et habitats de la manière la plus objective, nous utilisons les textes législatifs en vigueur aux niveaux régional, national et européen.

#### **❖** Habitats et Flore

#### Texte de référence :

#### Au niveau européen :

- Directive 92/43/CEE (dites directives Habitats-Faune-Flore) relative à la conservation des habitats naturels ainsi que des espèces de la faune et de la flore sauvage (Annexe I fixant la liste des habitats naturels ou semi-naturels d'intérêt communautaire ; Annexe II fixant la liste des espèces de faune et de flore d'intérêt communautaire ; Annexe IV fixant la liste des espèces pour lesquelles les Etats doivent prendre toutes les mesures nécessaires pour une protection strictes)
- La **Convention de Berne** relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe (Annexe I fixant la liste des espèces de flore strictement protégées)

#### Au niveau national:

- Arrêté du 20 janvier 1982 fixant la liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire

#### Au niveau régional :

- **Arrêté du 3 avril 1990** relatif à la liste des espèces végétales protégées en région Haute-Normandie complétant la liste nationale

#### Référentiels:

#### Habitats:

Nous utilisons la Liste des végétations du nord-ouest de la France (Haute-Normandie, Nord - Pas de Calais et Picardie) avec évaluation patrimoniale.

Référentiel syntaxonomique et référentiel des statuts des végétations de DIGITALE. Version 1.2 Ce document est diffusé par le Centre régional de phytosociologie agréé par le Conservatoire Botanique National de Bailleul.

#### Espèces floristiques:

Pour la détermination des statuts des espèces floristiques, nous utilisons la liste des plantes vasculaires (ptéridophytes et spermatophytes) citées dans les Hauts-de-France (02, 59, 60, 62, 80) et en Normandie orientale (27, 76). Référentiel taxonomique et référentiel des statuts des plantes vasculaires de DIGITALE. Version 3.2b. Diffusé par le Conservatoire Botanique National de Bailleul.

D'après ces éléments, les espèces considérées espèces patrimoniales sont :

- Les espèces protégées à l'échelle régionale, nationale ou européenne
- Les espèces menacées (VU, EN, CR) régionalement ou nationalement
- Les espèces déterminantes ZNIEFF
- Les espèces dont l'indice de rareté en Picardie est au moins rare (R, RR, E, R ?, RR ?, R ?) pour les espèces dont le statut est I, I ?, X et X ? en Hauts de France.

#### Faune

#### Textes de référence :

#### Au niveau européen:

- **Directive 79/409/CEE** (dites directives Oiseaux) concernant la conservation des oiseaux sauvages (Annexe I fixant la liste des espèces d'oiseaux les plus particulièrement menacées)
- **Directive 92/43/CEE** (dites directives Habitats-Faune-Flore) relative à la conservation des habitats naturels ainsi que des espèces de la faune et de la flore sauvage (Annexe II fixant la liste des espèces de faunes et de flores d'intérêt communautaire; Annexe IV fixant la liste des espèces pour lesquelles les Etats doivent prendre toutes les mesures nécessaires pour une protection stricte)



- La **Convention de Berne** relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe (Annexe II fixant la liste des espèces de faunes strictement protégées, Annexe III fixant la liste des espèces de faune protégées).
- La Convention de Bonn relative à la conservation des espèces migratrices à la faune sauvage (Annexe I contient la liste des espèces migratrices en danger, Annexe II contient la liste des espèces migratrices dont l'état de conservation est défavorable

#### Au niveau national:

- Arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des **oiseaux protégés** sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection,
- Arrêté du 8 janvier 2021 fixant la liste des **amphibiens et des reptiles** représentés sur le territoire métropolitain **protégés** sur l'ensemble du territoire national et les modalités de leur protection,
- Arrêté ministériel du 19 novembre 2007 fixant la liste des **insectes protégés** sur l'ensemble du territoire et les modalités de protection
- Arrêté du 23 avril 2007 fixant les listes des **mammifères terrestres protégés** sur l'ensemble du territoire et les modalités de protection.

#### Au niveau régional :

Des arrêtés régionaux peuvent compléter les listes nationales d'espèces protégées.

#### Référentiels:

De nombreux documents régionaux et nationaux permettant de connaître l'état des populations grâce à la diffusion des listes rouges indiquant les statuts de menace et parfois les indices de rareté.

#### Nationaux:

- La liste rouge des espèces menacées en France, « Oiseaux de France métropolitaine » (UICN France, MNHN, LPO, SEOF et ONCFS), 2016
- La liste rouge des espèces menacées en France, « Mammifères de France métropolitaine » (UICN France, MNHN, SFEPM et ONCFS), 2017

- La liste rouge des espèces menacées en France, « Reptiles et Amphibiens de France métropolitaine » (UICN France, MNHN et SHF), 2015
- La liste rouge des espèces menacées en France « Papillons de jour de France métropolitaine » (UICN France, MNHN, OPIE et SEF), 2012
- La liste rouge des espèces menacées en France « Libellules de France métropolitaine » (UICN France, MNHN, OPIE et SfO), 2016
- Les orthoptères menacés en France Liste rouge nationale et listes rouges par domaines biogéographiques (SARDET E. et DEFAUT B. (Coordinateurs)) 2004.

#### Régionaux:

Les listes rouges régionales des différents taxons évoqués

La liste des espèces déterminantes ZNIEFF de Picardie

D'après ces documents les oiseaux considérés d'intérêt patrimonial sont :

- Les espèces de l'annexe I de la Directive 79/409/CEE (Directive Oiseaux);
- Les espèces menacées sur les listes rouges nationales et/ou régionales (VU, EN, CR) :
- Les espèces déterminantes ZNIEFF.

Les autres espèces faunistiques considérées d'intérêt patrimonial sont :

- Les espèces protégées à l'échelle nationale et/ou régionale ;
- Les espèces menacées sur les listes rouges nationale et/ou régionale (VU, EN, CR) ;
- Les espèces inscrites à l'Annexe II ou à l'Annexe IV de la Directive 92/43/CEE;
- Les espèces déterminantes ZNIEFF

Octobre 2023 Page **49** sur **49**